



PAIEMENTS
CANADA

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Mis à jour au 30 juillet 2026

2026 ASSOCIATION CANADIENNE DES PAIEMENTS

Ce document est protégé par des droits de copyright de l'Association canadienne des paiements. Tous les droits sont réservés, y compris le droit de reproduction totale ou partielle sans le consentement exprès écrit de l'Association canadienne des paiements.

Paiements Canada est la marque nominative de l'Association canadienne des paiements (ACP). Pour des raisons juridiques, nous continuons d'utiliser « Association canadienne des paiements » dans ces documents et dans l'information concernant les règles, règlements administratifs et les normes.

paiements.ca

TABLE OF CONTENTS

LISTE DES NUMEROS D'INSTITUTION ET LES ACCORDS DE COMPENSATION.....	3
NUMÉROS D'INSTITUTION RETIRÉS/INACTIFS	18
NOTES.....	35

LISTE DES NUMEROS D'INSTITUTION ET LES ACCORDS DE COMPENSATION

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier (p) / TAF (a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
001	DC	Bank de Montréal			
002	DC	La Banque de Nouvelle Écosse			
003 ^(475,477,479)	DC	Banque Royale du Canada			
004	DC	La Banque de Toronto-Dominion			
006 ^(1,478)	DC	Banque Nationale du Canada			
016 (4534,25,19,94,128,45,64,86,214,216,475,477,479)		Banque Royale du Canada	003 ^(p)	003(I) 815(E)	
010	DC	Banque Canadienne Impériale de Commerce			
030 ^(61,27,100,127,243,478)		Banque Nationale du Canada	003	815 (I & E)	
039 ^(35,44,24,117,129)	DC	Banque Laurentienne du Canada du Canada	003	815 (I & E)	
117 ⁽⁴⁷⁶⁾	NM	Government of Canada			

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
127 ^(68, 314)	NM	Canada Post Office	815		
177 ⁽⁴⁷⁶⁾	DC	La Banque du Canada			
187	NM	Canada Savings Bond Redemption Certificates			
219 ^(111,236,410)	DC	ATB Financial (originellement Alberta Treasury Branches Corporation)		003 (I) 869 (I)	
241 ^(42,123,188)		Banque d'Amérique, Association Nationale	004		
242 ^(160,282)		The Bank of New York Mellon	010		
245 ^(377,411)		Banque MUFG Ltée, succursale canadienne (originellement La Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltée, succursale canadienne)	003		
250 ^(147,357,372)		BNP Paribas	003		
260 ^(17,129,194)		Citibanque Canada	003		
265 ^(57,137,168)		Deutsche Bank AG	003		

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
269 ⁽⁴¹²⁾		Société de Banque Internationale de Commerce Mega Ltée	003		
270 ^(87,136,169,234)		JPMorgan Chase Bank, National Association (Canada)	003		
275 ^(272,371)		Banque KEB Hana du Canada (originellement Banque Korea Exchange du Canada)	003	815	
277 ^(157,192, 274, 344)		Banque Mizuho Ltée, succursale canadienne	010		
290 ^(21,120,465)		Banque UBS (Canada)	003 ^(a)		
294 ^(251,255,374)		Banque SBI Canada	001	815	
301 ⁽³⁸⁸⁾		Banque Sumitomo Mitsui, succursale canadienne	003		
303		Banque Amex du Canada	001	001 (I)	
307 ^(129,270,313)		la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada)	003	815 (E)	

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
308 ⁽²⁹⁶⁾		Banque de Chine (Canada)	003	815	
309 ⁽⁴⁰⁰⁾		Vancity Community Investment Bank (originellement Banque Citizens du Canada)	869		
310 ⁽³³⁷⁾		Banque des Premières Nations du Canada	869	815	
314 ^(146,183)		Banque J.P. Morgan Canada	003		
315 ⁽³⁵¹⁾		Société de banque CTBC (Canada) (originellement Banque CTC du Canada)	001	815	
318 ⁽¹⁵²⁾		U.S. Bank National Association Branch	003		
319	NM	Canadian National – Money Orders			
320 ⁽⁴³³⁾		Banque le Choix de Président	001 ^(a)		
321 ⁽¹⁶⁵⁾		Banque Habib Canadienne	001	003	
322 ^(162, 223,379)		Rabobank Canada	010		
323 ⁽¹⁶¹⁾		Capital One Bank (Canada Branch)	001		

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
326 ^(185,233,266,286,306)		Banque Canadienne Impériale de Commerce (originellement Banque Amicus)	010		
327 ^(172,221)		State Street	003		
328 ⁽¹⁷⁹⁾		Citibank, N.A.	003		
332 ⁽¹⁹⁵⁾		First Commercial Bank	001		
334 ^(196,309,327,381)		VersaBank	003		
335 ⁽¹⁹⁷⁾		United Overseas Bank Limited	001		
336 ⁽¹⁹⁸⁾		Maple Bank GmbH			
338 ⁽²⁰⁶⁾		Banque Canadian Tire	003		
340 ⁽²¹⁰⁾		Banque ICICI du Canada	003	815(I)	
344 ⁽²³²⁾		General Bank of Canada			
345 ^(250,436)		Fifth Third Bank, National Association (originellement Fifth Third Bank)	003		
346 ⁽²⁴⁰⁾		Société Générale (Canada Branch)	010		
347 ^(245,310)		Banque Bridgewater	869		

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide
dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
349 ⁽²⁶⁴⁾		The Northern Trust Company, Canada Branch			
350 ^(274,312)		Banque Commerciale Mizuho (Canada)	010		
352 ^(280,439, 449,473)		Banque de commerce digital (originellement la Banque DirectCash)	869 ^(a)		
355 ⁽²⁹⁸⁾		Banque Shinhan du Canada	001	815	
356 ⁽³⁰⁵⁾		Citco Bank Canada			
357 ⁽³¹¹⁾		M&T Bank	003		
358 ^(321,419)		HomeEquity Bank			
359 ^(322,425,463)		Banque Fairstone du Canada (originellement Banque Duo du Canada, originellement Banque Walmart du Canada)			
360 ⁽³²³⁾		Barclays Bank PLC, succursale canadienne			

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
361 ^(330,352,362,386)		Banque Home Banque CFF (originellement Banque CFF, originellement Banque MonCana)	001	815	
362 ^(341, 390)		Wells Fargo Bank, National Association, succursale canadienne	003 ^(a)		
365 ^(358,456)		PNC Bank Canada Branch	003		
366 ⁽³⁶⁶⁾		Banque de construction de Chine succursale de Toronto (CCB)	003		
368 ⁽³⁵⁶⁾		Banque Rogers			
369 ^(69,107,328)	NM	American Express C\$ Travellers Cheques	003 ^(p)		
370 ^(385,404)		Banque Wealth One du Canada	003 ^(a) 869 ^(p)		
372 ⁽³⁸⁹⁾		Banque de Chine, succursale de Toronto	003		
374 ⁽⁴²²⁾		Banque Motus	869	003 (I) 815 (E)	

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide
dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
377 ^(398,438)		Banque RFA du Canada (originellement Banque Street Capital du Canada)			
378 ⁽³⁹⁹⁾		Banque Cidel du Canada	003 ^(a)		
379 ⁽⁴⁸¹⁾		Banque Santander Consumer			
381 ^(417,483)		Banque Haventree		001 ^(a)	
382 ⁽⁴¹⁸⁾		Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings	869	869	
383 ⁽⁴³⁴⁾		Banque Peoples du Canada	001 ^(a)		
384 ⁽⁴⁷⁴⁾		Innovation Federal Credit Union			
385 ⁽⁴⁸⁵⁾		Questbank			
386 ⁽⁴⁸⁹⁾		Banque Coopérative Tru			
507 ^(220,300)		Community Trust Company	003		
509 ^(2,13,174,184, 225)		La Société Canada Trust	004		
522 ^(96,101)		Trust La Laurentienne	039		

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF _(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
532 ⁽²⁶⁵⁾		Société de Fiducie Effort	003		
535	NM	Home Savings and Loans Corporation	001		
536		La Compagnie de fiducie de Groupe Investore Ltée	001 ^(p)		
540 ^(43,129,432)		Banque Manuvie du Canada Limited	003	815 (I & E)	
548 ⁽⁴¹⁾		Compagnie Trust CIBC	010 ^(a)		
550 ^(53,207)		Compagnie Montréal Trust du Canada	002		
551 ^(134, 226)		Fiducie de la Financière Sun Life inc.	001		
560 ⁽³⁴⁸⁾		B2B Banque (originellement Compagnie de Fiducie AGF)	003		
568 ^(129,295)		Société de Fiducie Peace Hills	001	815(I)	
570 ⁽⁵⁸⁾		Compagnie Trust Royal	003		

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
580 ⁽⁵⁸⁾		Société Trust Royal du Canada Canada Permanent	003		
590 ^(5,116)		Compagnie Trust National	002	001	
597		La Société d'hypothèques TD	004		
603		La Société d'hypothèques Pacifique TD	004	004	
606		Société d'hypothécaire Scotia	002		
608 ^(153,258,402)		Banque CS Alterna	869	869	
612 ^(205,454)		Société de fiducie Natcan	006		
614 ^(109,355)		Banque Tangerine (originellement Banque ING du Canada)	003		
618 ^(148,149,333,336,348)		B2B Bank	039		
621 ^(262,459)	DC	Peoples Trust Company	001	003	
623 ^(276, 345)		Banque Équitable	004		

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide
dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
626		Manulife Trust Company	003		
627 ⁽³⁷³⁾		Compagnie Home Trust			
652	NM	Compagnie de Fiducie Provinciale	003		
701 ⁽²⁹⁹⁾		Edward Jones	001		
702 ⁽⁴⁴⁵⁾		Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers			
703 ^(458, 461, 462, 469, 472)		Wealthsimple Investments Inc. (originellement Investissement Actionnaires Canadiens Inc.)	003		
704 ⁽⁴⁷⁰⁾		Questrade, Inc.			
705 ^(486, 490)		Wise Payments Canada Inc.	001 ^(a)		
706 ⁽⁴⁸⁶⁾		KOHO Financial Inc.			
707 ⁽⁴⁸⁶⁾		Element Financial Technology Inc. d.b.a Paramount Commerce			
708 ⁽⁴⁸⁶⁾		Float Financial Solutions Inc.			

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF _(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
709 ⁽⁴⁸⁶⁾		Brim Financial Inc.			
710 ⁽⁴⁸⁸⁾		uSecure Escrow Solutions Inc.			
711 ⁽⁴⁹¹⁾		Neo Financial Technologies Inc.			
712 ⁽⁴⁹²⁾		The Currency Cloud Limited			
713 ⁽⁴⁹²⁾		Ebury Partners Canada Limited			
714 ⁽⁴⁹²⁾		Shaype Canada Financial Limited			
715 ⁽⁴⁹²⁾		Newton Crypto Ltd.			
716 ⁽⁴⁹³⁾		Adyen Canada Ltd.			
721 ⁽⁴⁸⁰⁾		Shakepay inc.			
777 ⁽⁴⁸⁴⁾		CI Investment Services Inc.			
809 ^(15,83,287, 324)		Central 1 Credit Union	869	869	
814 ⁽⁴⁹²⁾		Beem Credit Union			

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
815 ^(8,175,391)	GC	Fédération des caisses Desjardins du Québec (originellement La caisse Centrale Desjardins du Québec and La Fédération des caisses Desjardins du Québec)			
816 ⁽⁴⁹²⁾		Libro Credit Union Limited			
828 ^(4,7,18, 238,287,306, 324)		Central 1 Credit Union (originellement Credit Union Central of Ontario Limited)	869	869	
829 ⁽⁴⁴⁶⁾		Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (originellement La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.)	815	815 ⁽⁷⁵⁾ (I)	
837 ^(74,122,229,244,326,332, 408,487)		Meridian Credit Union Limited	869	003(I) 815(E)	
839 ^(283,319,331)		Atlantic Central	869	869	
840 ^(405,424,430)	NM	Dundalk District Credit Union Limited	869	869	
849 ^(283,319,331)		Atlantic Central	869	869	

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
853 ^(246,395)		Banque Concentra (originellement l'Association des services financiers Concentra)	869		
865 ^(75,303,383,467,468)		Caisse populaire acadienne ltée (originellement La Fédération des caisses populaires Acadiennes Limitée)	869	869 (I)	
869 ^(46,129, 324)	GC	Central 1 Credit Union, representing: 809 British Columbia 828 Ontario 879 Manitoba 889 Saskatchewan 899 Alberta			
	NM	842 ^(230,257,402,441) Alterna Savings & Credit Union	869	869	
879 ^(227,482)		Credit Union Central of Manitoba Limited 819 ^(85,353,482) Assiniboine Credit Union Limited	869		

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide
dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Liste des numéros d'institution et les accords de compensation					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
889		Credit Union Central of Saskatchewan	869		
890 ^(289,421,471)		Caisse populaire Alliance Limitée	869	869	
899		Credit Union Central Alberta Limited 819 ^(85,353,482) Assiniboine Credit Union Limited	869	869	

DC: Adhérent

GC: Adhérent correspondant de groupe

I : Réseau Interac

Des sous adhérents sont désignés par un espace vide dans la colonne état

NM : Non-membre (numéro d'institution protégé par l'ACP)

E : Réseau Exchange (canadien)

* : Arrangement de client d'entreprise

NUMÉROS D'INSTITUTION RETIRÉS/INACTIFS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
005 ⁽¹²⁾		La Banque Mercantile du Canada			
008 ⁽¹⁾		Banque provinciale du Canada			
015 ⁽¹⁰⁾	L	Banque Commerciale du Canada			
018 ⁽¹⁾		L'Unité, Banque du Canada			
025 ⁽¹¹⁾	L	Norbanque			
026 ^(34,16)		Banque Continental du Canada			
040 ⁽²⁷⁾		Banque de l'Ouest et du Pacifique			
080 ⁽¹⁴⁾		Banque Morguard du Canada			
220 ⁽²¹⁵⁾		B.C. Community Trust Financial Services Corporation	869		
239 ^(203,288,326,332,393)		Meridian Credit Union Ltd. (originale Desjardins Credit Union Inc.)	869		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
240 ^(121,190,308, 342,384,401)		La Banque RBS plc	003		
243 ^(173,239)		UFJ Bank Canada	002		
244 ⁽⁶²⁾		Banque Hapoalim (Canada)	001		
246 ⁽⁵¹⁾		Banque de Leumi le-Israel (Canada)			
247 ⁽¹³⁷⁾		Banque BT du Canada	003		
248 ^(25,94)		Banque Barclays du Canada	010		
249 ^(182,204,216,231)		Banque Intesa Canada	001	001	
251 ⁽³⁶⁾	L	Banque de Crédit et de Commerce Canada			
252 ^(99,146,183,234,297)		JPMorgan Chase Bank	003		
253 ⁽³⁸⁾		Banque Chemical du Canada			
254 ^(79,81)		Banque Nazionale del Lavoro du Canada	001		
255 ⁽²¹⁾		Banque Continental d'Illinois (Canada)			
256 ⁽³²⁾		Crédit Commercial de France (Canada)			

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
257 ^(80,131)		Banque de Boston du Canada	001		
258 ^(102,108,180)	LV	Crédit Suisse First Boston Canada	003		
259 ⁽⁷⁰⁾		Banque Comerica du Canada			
261 ^(163, 317)	LV	Banque Dresdner du Canada			
262 ^(56,76)		La Première Banque Nationale de Chicago (Canada)			
263 ^(47,97)		Banque First Interstate du Canada	003		
264 ^(39,90,114,125)		Banco Central Hispano – Canada	001		
266 ^(31,166)		Banque Sakura (Canada)	010		
267 ⁽¹⁶⁴⁾		Crédit Lyonnais Canada	003		
268 ⁽⁸⁸⁾		Banque Mitsubishi du Canada	003		
271 ^(47,78)		Banque Union Outre-Mer de Singapour	003		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
272 ⁽⁴⁵⁾		Banque ANZ du Canada			
273 ^(126,140,181)		Banque Hanvit du Canada	002		
274 ⁽⁵⁰⁾		La Banque de New York (Canada)			
276 ⁽¹⁰³⁾		Banque Israel Discount du Canada	001		
278 ⁽¹⁴¹⁾		Banque Fuji du Canada	001		
279 ⁽¹⁵⁷⁾		Banque Industrielle du Japon (Canada)	010		
280 ⁽³¹⁾		Banque Mitsui du Canada			
281 ^(71,242)	LV	J.P. Morgan Canada	003		
282 ^(16,34)		Banque Lloyds du Canada			
283 ^(98,115)		Banque Daiwa du Canada	010		
284 ^(38,99)		Banque Chemical du Canada	010		
285 ⁽²⁶⁾		Banque Midland (Canada)			
286 ^(261,278)		Banque Nationale de Grèce (Canada)	002	002	

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
287 ⁽¹¹⁸⁾		Banque National Westminster du Canada	003		
288 ⁽²⁰⁾		Première Banque de Seattle (Canada)			
289 ⁽¹⁴⁷⁾		Banque Paribas du Canada	003		
291 ^(42,14,124)		Banque Security Pacific du Canada	004		
292 ^(32,460)		Société Générale (Canada)	010		
293 ⁽⁸²⁾		Banque Standard Chartered du Canada	004		
295 ⁽¹⁹⁾		Banque Colombie Britannique			
296 ⁽¹²⁰⁾		Union Banques Suisse (Canada)	010		
297 ⁽²⁵⁾		Banque Wells Fargo du Canada			
298 ^(51,62,103,129,145)		Banque République Nationale de New York (Canada)	001		
299 ⁽¹⁷⁾		Banque Overseas (Canada)			
300 ⁽¹⁷³⁾		Banque Tokai du Canada	010		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
302 ⁽¹⁹⁷⁾	LV	Banque United Overseas (Canada)	010		
304 ^(139,144)		Banque Cho Hung du Canada	001		
305 ^(133,158,202,271,281)		BCPBank Canada	001	815 (I)	
306 ^(65,95)		Banque U.S. (Canada)	010		
311 ^(329,431)		Banque BofA Canada	003	003	
312 ^(162,187,214)		Rabbobank Canada	003		
313 ^(189,218)		Banque Comerica – Canada	003		
316 ^(151,164)		CCF Canada	006		
317 ^(150,183)		Morgan Guaranty Trust Company of New York	003		
324 ^(167,201,241)		Bayerische Landesbank	004		
325 ^(169,170)	LV	Banque Un Canada	003		
329 ^(168,177,370)	LV	Deutsche Bank Canada	003		
330 ^(176,494)		Comerica Bank	003		
331 ^(190,308,335)	LV	The Royal Bank of Scotland (Canada)	003		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
333 ^(191,219, 361)		HSBC Bank USA, National Association			
337 ^(222,277,285)		Banque Ouest	869	869 (I) 815 (E)	
339 ^(208,453)		UBS AG succursale de Canada			
341 ^(213,247)		Banque Sears Canada	003		
342 ^(199,277,285,364,452)		Banque Zag	003		
343 ^(237,256,316,350,406,466)		Banque canadienne ADS (originellement Banque canadienne Hollis, originellement Banque Dundee du Canada)	002		
348 ^(252, 339)		Dexia Crédit Local S.A.			
350 ^(274, 312)		Mizuho Corporate Bank (Canada)	010		
351 ^(279,307)		Landsbanki Canada			
354 ^(284, 360)		Jameson Bank	001		
363 ^(342,382)		La Banque RBS N.V.003 ^p	003 ^(p)		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
364 ^(365,437)		Banque Continental du Canada	001		
367 ^(357,396)		BNP Paribas (Canada)	001		
371 ^(88,239,377,403)		Banque de Tokyo- Mitsubishi UFJ (Canada)	003		
373 ^(166,388,407)		Banque Sumitomo Mitsui du Canada	003		
375 ^(72,375,442)	NM	Thomas Cook C\$ Travellers Cheques			
376 ^(392,495)		Banque Exchange du Canada			
380 ^(263,412,428)		Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)	003		
508 ⁽¹³⁾		Canada Permanent Trust Company Ltd.			
512 ^(40,84,91)		Compagnie Trust Nord Américain	039		
513 ⁽³⁰⁾	L	The Central and Guaranty Trust Corp.			
516 ⁽²⁸⁾		Compagnie du Trust Central			

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
517 ⁽²⁴⁾		Compagnie du Trust Eaton			
518 ⁽²⁸⁾		Central Trust Company			
519 ^(28,30,49)	L	Central Guaranty Trust Company	004		
523 ⁽⁴⁸⁾		Compagnie de fiducie Guardian			
529 ⁽²²⁾		Heritage Savings and Trust Company			
531 ⁽⁶⁷⁾	L	Compagnie de Fiducie Income	004		
538 ⁽¹¹³⁾		Fiducie Canadienne Italienne Limited	815		
539 ⁽⁶³⁾		Inland Trust and Savings Corporation Limited	003		
544 ^(53,207)		Compagnie Montréal Trust	002		
546 ⁽⁵⁾		Lambton Loan & Investment Company Limited			
552 ^(77,89,128,248)		Société de fiducie HSBC (Canada)	016		
553 ⁽¹⁰⁶⁾		The Municipal Savings & Loan Corporation	006		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
554 ⁽²⁹⁴⁾		Compagnie de fiducie Citizens	004		
555 ⁽⁵⁾		La Compagnie de Fiducie Victoria et Grey			
557 ^(130,138,318)		Promutuel Capital Trust Company Inc.			
558 ^(22,61,64)		North West Trust Company	001		
559 ⁽²⁾		Ontario Trust Company	003		
562 ^(29,52,186)		Compagnie Trust Prenor du Canada			
563 ⁽⁵⁴⁾		Premier Trust Company			
564 ⁽²⁸⁾		Nova Scotia Savings & Trust Company			
565 ^(23,178)		Principal Savings and Trust Company			
565 ^(23,178)		Principal Savings and Trust Company			
566 ⁽⁹⁾		Compagnie Pioneer Trust			
569 ⁽²⁸⁾		Compagnie du Trust Centrale			

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
572 ⁽⁴⁴⁾		Corporation Trust General du Canada			
574 ^(35,132)		La Compagnie Trust Standard			
577 ^(73,193,205)		Trust Banque Nationale Inc.	006	006	
578 ⁽⁶⁾		Fort Garry Trust Company			
579 ⁽²⁾		Lincoln Trust and Savings Company			
584 ⁽²⁸⁾		Compagnie de fiducie Yorkshire			
586 ⁽⁷³⁾		La Compagnie Sherbrooke Trust	006		
587 ⁽⁵⁵⁾		Société Nationale de Fiducie			
589 ^(3,13)		La Compagnie d'hypothèques Canada Permanent			
591 ⁽¹⁰⁵⁾		Family Trust Corporation	010		
592 ⁽³⁵⁹⁾		Société d'hypothèques de la Banque Royale	003		
596 ^(60,93)	L	Société d'hypothèques Security Home	001		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
598 ⁽¹⁷¹⁾	LV	La Société d'hypothèques CIBC	010		
599 ⁽³⁾		Hamilton Trust and Savings Corporation			
600 ^(142,143,211)		Fiducie de la Financière Sun Life inc.	003		
604 ^(128,475)		Société d'hypothécaire HSBC (Canada)	016		
607 ^(104, 259,267)		Fiducie Trimark	003	003	
609 ⁽¹⁰⁶⁾		The Municipal Trust Company	006	006	
610 ^(59,135)		La compagnie de fiducie Confédération	004		
611 ^(43,66)		Société de fiducie Cabot	039		
613 ⁽¹⁷⁴⁾		Société de fiducie TD	004		
616 ^(142,143)		Fiducie de la Financière Sun Life inc.	003		
619 ^(155,333,336)		B2B Banque (originellement M.R.S. Trust)	003		
620 ^(228,349)		Compagnie Fiducie ResMor	002		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
622 ^(273,291)		GE Money Trust Company	003		
624 ^(290,302)		La Société de Fiducie Canadienne de l'Ouest	003		
625 ^(292,409)		l'Industrielle Alliance, Fiducie inc.	003		
630 ⁽³⁵⁴⁾		La Société de Trust Household (Canada)	003		
700 ^(253,301,304)		Scotia iTRADE Corp.	001		
779 ⁽³³⁾	NM	Manitoba Pool Elevators			
789 ⁽³³⁾	NM	Saskatchewan Wheat Pool			
799 ⁽³³⁾	NM	Alberta Wheat Pool			
802 ⁽¹⁵⁶⁾		Newtel Credit Union Limited	001		
803 ^(86, 444, 450,457)	NM	Northern Birch Credit Union (originellement Latvian Credit Union Limited)	869	815	
804 ^(110,238)		The Fire Department Employees Credit	004	001 (I)	

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
		Union Ltd. du Québec			
805 ⁽⁴⁾		Ontario Co- operative Credit Society			
806 ^(154,320,325,334, 340,368,413)		DUCA Financial Services Credit Union Ltd.	869	003	
807 ^(112,119,293, 343, 448,451)	NM	Communication Technologies Credit Union Limited	869	869	
808 ^(268,427)		Arnstein Community Credit Union Limited	001		
810 ^(397,420)		Pace Savings and Credit Union Limited (originellement All Trans Credit Union Limited)	869	869	
812 ⁽²⁶⁹⁾	NM	North York Community Credit Union Limited	869	869 (I)	
813 ^(319,331)		Credit Union Central of Prince Edward Island	839		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
825 ⁽⁸⁾		La Fédération de Montréal des caisses Desjardins			
830 ^(224,347,363,367,426)		Airline Financial Credit Union Limited	828	828	
832 ⁽¹⁸⁾		Stelco Employees (Primary Works) Credit Union Ltd.			
833 ^(338, 346,416)		St. Stanislaus – St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Limited	869	869	
834 ^(235,254,455)	NM	Community First Credit Union Limited	869	869	
835 ^(8,175)		La Fédération des caisses d'économie Desjardins			
836 ^(289,464)	NM	Caisse populaire de Kapuskasing Ltée	815		
838 ⁽¹⁵⁾		Westcoast Savings Credit Union			
840 ^(405,424,430,440)	NM	Dundalk District Credit Union Limited	869	869	

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro (Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
843 ⁽⁷⁴⁾		AMCU Credit Union Inc.	001		
844 ^(376, 380, 394)	NM	Mainstreet Credit Union Limited (originellement Goderich Community Credit Union Limited)	869	869	
845 ⁽⁸⁾		Quebec Credit Union League (1970)			
846 ^(369, 387, 414, 424, 429, 435, 443, 447)	NM	Rapport Credit Union Limited (originellement Ontario Civil Service Credit Union Limited)	869		
847 ⁽⁷⁾		Jet Power Credit Union Ltd.			
848 ^(217, 320, 325, 334, 415)		DUCA Financial Services Credit Union Ltd. (originellement Virtual One Credit Union Ltd.)	001	815(I)	
850 ^(92, 200, 315, 394)		Lambton Financial Credit Union Limited	869	003	
852 ⁽³⁷⁾		Caisse populaire Vanier Limitée			

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Numéros d'institution retirés/inactifs					
Numéro ^(Note) d'institution	État	Institution	Agent de Compensation		EN LIGNE
			Papier ^(p) / TAF ^(a)	Point de Service (Interac/Exchange)	
854 ^(260,275,423,442)	NM	Golden Horseshoe Credit Union Limited	869	003 815	
872	NM	Rochdale Credit Union	869		

L : Liquidation

LV : Liquidation Volontaire

NOTES

1. Le 1^{er} novembre 1979, la Banque provinciale du Canada (008), après l'unité, l'Unité, Banque du Canada (018) et la Banque Canadienne Nationale, ont fusionné pour former la Banque Nationale du Canada (006). Les numéros d'institution 008 et 018 ont graduellement été remplacés par le numéro 006, conformément aux dispositions de la Règle D4.
2. À la suite d'une fusion entre La Société Canada Trust, Ontario Trust et Lincoln Trust and Savings, les numéros 559 et 579 ont graduellement été remplacés par le numéro 509, conformément aux dispositions de la Règle D4. Les numéros d'institution 559 et 579 ont été retirés du service.
3. À la suite d'une fusion entre Hamilton Trust & Savings Corporation (599) et La Compagnie d'Hypothèques Canada Permanent (589), le numéro 599 a graduellement été remplacé par le numéro 589, conformément aux dispositions de la Règle D4. Le numéro d'institution 589 a été retiré du service.
4. À la suite d'une fusion avec Ontario Credit Union League Ltd. (828), le numéro d'institution 805 a graduellement été remplacé par le numéro 828.
5. À la suite d'une fusion entre Lambton Loan and Investment Company Limited (546) et La Compagnie de Fiducie Victoria et Grey (555) et la Compagnie Trust National (590), les numéros d'institution 546, 555 ont graduellement été remplacés par le numéro 590, conformément aux dispositions de la Règle D4. Noter que la nouvelle institution a été nommée Compagnie Trust National en septembre 1985. Les numéros d'institution 555 et 546 ont été retirés du service.
6. À la suite d'une fusion entre Fort Garry Trust Company (578) et Fidelity Trust, ce numéro 578 n'est plus utilisé depuis le 1^{er} octobre 1982 et il a été retiré du service.
7. Jet Power Credit Union Ltd. (847) s'est uni à Credit Union Central of Ontario Limited (828), le numéro d'institution 847 n'a plus été utilisé et a été retiré du service le 1^{er} avril 1982 conformément aux dispositions de la Règle D4.
8. À la suite de l'intégration de La Fédération de Montréal des caisses Desjardins (825), La Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec (835) et Québec Credit Union League (1970) (845) à la Caisse centrale (815), les numéros d'institutions 825, 835 et 845 ont graduellement été remplacés par le numéro 815 et ont été retirés du service à compter du 20 septembre 1983.
9. Compagnie Pioneer Trust (566) a cessé ses opérations le 7 février 1995. Le numéro d'institution 566 a alors été retiré du service.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

10. La Banque Commerciale du Canada (015), a cessé ses opérations le 3 septembre 1985. Le numéro d'institution 015 a alors été retiré du service.
11. À la suite de la fermeture de Norbanque (025), le numéro d'institution 025 a été retiré du service à partir du 1er décembre 1985.
12. Le numéro d'institution 005, qui avait été attribué à la Banque Mercantile du Canada, a été retiré du service à partir du 10 février 1986.
13. Par suite de l'amalgamation de Canada Permanent Trust Company (508) et de La Compagnie d'Hypothèques Canada Permanent (589) avec La Société Canada Trust (509), les numéros d'institution 508 et 589 ont graduellement été remplacés par 509 conformément aux dispositions de la règle D4. Les numéros 508 et 589 ont été retirés du service depuis le 27 janvier 1986.
14. Par suite de l'amalgamation de Banque Morguard du Canada (080) avec Banque Security Pacific du Canada (291), le numéro d'institution 080 a graduellement été remplacé par 291 conformément aux dispositions de la règle D4. Le numéro 080 a été retiré du service depuis le 9 juin 1986.
15. Par suite de l'adhésion de la Westcoast Savings Credit Union (838) à l'adhérent correspondant de groupe S.C.C.C., le numéro 838 a graduellement été remplacé par le numéro 809, conformément aux dispositions de la règle D4. Le numéro d'institution 838 a été retiré du service depuis le 1er octobre 1986.
16. Par suite de l'achat de l'actif de la Banque Continentale du Canada par la Banque Lloyds du Canada et du changement de nom du nouveau groupe (de Banque Continentale du Canada à Banque Lloyds du Canada), le numéro d'institution 282 a graduellement été remplacé par le 026, conformément aux dispositions de la règle D4. Le numéro d'institution 282 a été retiré du service depuis le 7 novembre 1986.
17. Par suite de l'achat de l'actif de la Banque Overseas (Canada) par la Citibanque Canada, le numéro 299 sera graduellement remplacé par le 260, conformément à la Section D4. Le numéro d'institution 299 a été retiré du service depuis le 3 novembre 1986.
18. Par suite de l'adhésion de la Stelco Employees (Primary Works) Credit Union Ltd. (832) à l'Ontario Credit Union Central of Ontario Limited (828), le numéro d'institution 832 a graduellement été remplacé par le 828, conformément aux dispositions de la règle D4. Le numéro d'institution 832 a été retiré du service depuis janvier 1985.
19. Par suite de l'achat de l'actif de la Banque Colombie-Britannique par la Banque Hongkong du Canada et du changement de nom du nouveau groupe (de la Banque Colombie-Britannique à la Banque Hongkong du Canada), le numéro d'institution 295 a

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

graduellement été remplacé par le 016, conformément aux dispositions de la règle D4. Le numéro d'institution 295 a été retiré du service depuis le 27 novembre 1986.

20. La Première Banque de Seattle (Canada) (288) n'opère plus au Canada et le numéro d'institution 288 a été retiré du service depuis le mois de novembre 1984.
21. À la suite d'une fusion entre la Société de Banque Suisse (Canada) (290), et la Banque Continentale d'Illinois (Canada) (255) sous le nom Société de Banque Suisse (Canada), le numéro d'institution 255 a été retiré du service à partir du 1er novembre 1986.
22. Par suite de l'intégration de Heritage Savings and Trust Company (529) avec North West Trust Company (558), le numéro d'institution 529 a été retiré du service en avril 1987.
23. À la suite de la fermeture de Principal Savings and Trust Company (565), le numéro d'institution 565 a été retiré du service depuis le 10 août 1987.
24. À la suite d'une fusion entre la Compagnie du Trust Eaton (517) avec la Banque Laurentienne (039) le 25 janvier 1988, la Compagnie du Trust Eaton fonctionne sous le nom de la Banque Laurentienne. Le numéro d'institution 517 a alors été retiré du service.
25. L'actif de la Banque Wells Fargo du Canada (297) a été acheté par Banque Barclays du Canada (248) en mars 1985. Des lettres patentes de dissolution de la Banque Wells Fargo du Canada ont été accordées le 10 février 1986. Le numéro d'institution 297 a alors été retiré du service.
26. Par suite de l'achat de l'actif de Banque Midland (Canada) (285) par la Banque Hongkong du Canada (016), le numéro d'institution 285 a été retiré du service le 16 mai 1988.
27. À la suite d'une fusion entre Banque de l'Ouest et du Pacifique du Canada (040), Bank of Alberta (030), le numéro d'institution 40 a graduellement été remplacé par le numéro d'institution 030 conformément aux dispositions de la règle D4. Le numéro d'institution 040 a été retiré du service depuis le 29 avril 1988. Le nom de la nouvelle institution était Banque Canadienne de l'Ouest.
28. Guaranty Trust Company of Canada (519), la Compagnie du Trust Central (516 et 569), Nova Scotia Savings & Trust Company (564) et Yorkshire Trust Company (584) se sont fusionnés le 31 décembre 1988 sous le nom La Compagnie Trust Central Guaranty (519). Le numéro d'institution 584 a été retiré du service le 27 janvier 1989 et le numéro d'institution 516 a été retiré du service en juin 1989. Aussi, le 30 juin 1989, le numéro d'institution 569 a été retiré du service et a été remplacé par le numéro d'institution 519. Le numéro d'institution 564 a été retiré du service en janvier 1989.
29. Par suite de la vente de l'actif de CanWest Trust Company à la Compagnie Trust Prenor du Canada (562), le numéro d'institution 562 est utilisé par la Compagnie Trust Prenor depuis le 20 septembre 1989.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

30. À la suite d'une fusion La Compagnie Trust Central Guaranty (510) avec The Central Trust Corp. (513), le numéro d'institution 513 a été retiré du service depuis le 31 décembre 1989.
31. La Banque Mitsui du Canada (280), et la Banque Taiyo Kobe (Canada) (266), ont fusionné sous le nom de Banque Mitsui Taiyo Kobe (Canada) et conservé le numéro 266 comme numéro d'institution. Le numéro d'institution 280 est retiré du service à compter du 1er mai 1990. Le 1er avril 1992, la Banque Mitsui Taiyo Kobe (Canada) a changé de nom pour devenir Banque Sakura (Canada).
32. Société Générale (Canada) (292), et Crédit Commercial de France (Canada) (256) se sont fusionnés sous le nom Société Générale (Canada) et ont conservé le numéro d'institution 292. À partir du 1 juillet 1990, le numéro d'institution 256 a été retiré du service.
33. À partir du 1 juillet 1990, les numéros d'institution 779, 789 et 799 ont été retirés du service.
34. À partir du 29 mai 1990, la Banque Hong Kong du Canada (016) et la Banque Lloyds du Canada (026) se sont fusionnés sous le nom Banque Hongkong du Canada. Le numéro d'institution 026 a alors été retiré du service.
35. La Compagnie Trust Standard (574) a cessé ses opérations le 18 avril 1991. À partir du 18 avril 1991, le numéro d'institution 574 a été retiré du service. (La Banque Laurentienne du Canada (039) s'est porté acquéreur de l'actif de La Compagnie Trust Standard.)
36. La Banque de Crédit et de Commerce Canada (Bank of Credit and Commerce Canada) (251) a cessé ses opérations le 5 juillet 1991. À compter du 5 juillet 1991, le numéro d'institution 251 a été retiré du service.
37. En raison de la fusion de la Caisse populaire Vanier Limitée (852) et de la Caisse populaire Cyrville-Rockland Inc., d'où est issue la Caisse populaire Trillium Inc., le numéro d'institution 852 a été retiré du service à compter du 4 novembre 1991.
38. La Banque Chemical du Canada (Chemical Bank of Canada) (253) et la Banque Manufacturers Hanover du Canada (Manufacturers Hanover Bank of Canada) (284) ont fusionné sous le nom de Banque Chemical du Canada et ont conservé le numéro d'institution 284. Le numéro d'institution 253 a été retiré du service à compter du 31 décembre 1991.
39. À partir du 22 septembre 1992, Banco Central du Canada (264) a changé son nom pour Banco Central Hispano - Canada.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

40. À partir du 28 septembre 1992, First City Trust Company (512) a changé son nom pour Compagnie Trust Nord Américain (North American Trust Company).
41. La Compagnie Trust Morgan du Canada fut acquise par la Banque Canadienne Impériale de Commerce et à partir du 30 juin 1992, la Compagnie Trust Morgan du Canada change son nom pour Compagnie Trust CIBC (548).
42. La Banque d'Amérique du Canada (241) et la Banque Security Pacific du Canada (291) ont fusionné pour former la Banque d'Amérique du Canada (241) à partir du 31 décembre 1992. Le numéro d'institution 291 a été retiré du service à partir du 31 décembre 1992.
43. À partir du 1er janvier 1993, la Société de fiducie Cabot (611), la Huronia Trust Company (540) et la Compagnie de fiducie Régionale ont fusionné pour former la Banque Manuvie du Canada, qui conserve le numéro d'institution 540. Le numéro d'institution 611 a été retiré du service à partir du 1er janvier 1993. Voir la note 66 pour de plus amples renseignements sur la Société de fiducie Cabot.
44. La Corporation Trust General du Canada (572) n'est plus membre de l'ACP depuis le 1er juin 1993. À partir du 1er juin 1993, le numéro d'institution 572 a été retiré du service. (La Banque Laurentienne du Canada (639) a acquis toutes les actions de la Corporation Trust General du Canada le 24 février 1993.)
45. À partir du 30 avril 1993, la Banque Hongkong du Canada (016) et Banque ANZ du Canada (272), se sont fusionnés sous le nom Banque Hongkong du Canada (016). Le numéro d'institution 272 a été retiré du service à compter du 30 avril 1993.
46. À partir du 29 avril 1993, La Société Canadienne de Crédit Coopérative change son nom pour La Centrale des caisses de crédit du Canada.
47. En date du 24 juin 1993, la Banque First Interstate du Canada (First Interstate Bank of Canada) (263) et la Banque Union Outre-Mer de Singapour (Canada) [Overseas Union Bank of Singapore (Canada)] (271) ont procédé à une liquidation volontaire.
48. Depuis le 19 octobre 1992, la Compagnie de fiducie Guardian (523) n'est plus membre; par conséquent, le numéro d'institution 523 a été retiré du service à compter du 19 octobre 1992.
49. En date du 31 décembre 1992, la Compagnie Trust Central Guaranty (519) a procédé à une liquidation et a vendu son actif à la Banque Toronto-Dominion.
50. En date du 15 décembre 1993, des lettres patentes de dissolution de la Banque de New York (Canada) (274) ont été émises; par conséquent, le numéro d'institution 274 a été retiré du service à compter du 15 décembre 1993.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

51. À partir du 6 décembre 1993, Banque République Nationale de New York (Canada) (298) et Banque Leumi le-Israel (Canada) (246), se sont fusionnés sous le nom Banque République Nationale de New York (Canada) (298). Le numéro d'institution 246 a été retiré du service à compter du 6 décembre 1993.
52. En date du 3 décembre 1993, la Compagnie Trust Prenor du Canada (562) a procédé à une liquidation et le numéro d'institution 562 a été retiré du service.
53. En date du 22 avril 1994, la Banque de Nouvelle-Écosse est devenue l'agent de compensation de la Compagnie Montréal Trust (544) et de la Compagnie Montréal Trust du Canada (550), en remplacement de la Banque Royale du Canada.
54. À compter du 1er avril 1994, la Premier Trust Company (563) n'était plus membre de l'ACP; par conséquent, le numéro d'institution 563 a été retiré du service à compter du 1er avril 1994.
55. Depuis le 1 avril 1994, la Société Nationale de Fiducie (587) n'est plus membre de l'ACP. Le numéro d'institution 587 a été retiré du service à compter du 1 avril 1994.
56. En date du 14 avril 1992, La Première Banque Nationale de Chicago (Canada) (262) a procédé à une liquidation volontaire. Le numéro d'institution 262 a été retiré du service à compter du 14 avril 1992.
57. En date du 15 juillet 1994, Deutsche Bank (Canada) (265) change son nom pour Deutsche Bank Canada.
58. En date du 26 novembre 1993, la Banque Royale du Canada (003) est devenue l'agent de compensation de la Compagnie Trust Royal (570) et de la Société Trust Royal du Canada (580), en remplacement de la Banque de Montréal. La Compagnie Trust Royal est passé d'adhérent à sous-adhérent.
59. En date du 11 avril 1994, La Compagnie de fiducie Confédération (610) a procédé à une liquidation. Le numéro d'institution 610 a été retiré du service à compter de cette date.
60. En date du 1 novembre 1994, Security Home Mortgage Investment Corporation (596) a changé son nom pour la Société hypothécaire Security Home (Security Home Mortgage Corporation).
61. À partir du 31 décembre 1994, Banque Canadienne de l'Ouest (030) et North West Trust Company (558), se sont fusionnés sous le nom Banque Canadienne de l'Ouest (030). Le numéro d'institution 558 a été retiré du service à compter du 31 décembre 1994.
62. À partir du 1er janvier 1995, Banque République Nationale de New York (Canada) (298) et Banque Hapoalim (Canada) (244), se sont fusionnés sous le nom Banque République

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Nationale de New York (Canada) (298). Le numéro d'institution 244 a été retiré du service à compter du 1er janvier 1995.

63. En date du 23 décembre 1994, Inland Trust and Savings Corporation Limited (539) n'est plus membre. Le numéro d'institution 539 est retiré du service à compter du 23 décembre 1994.
64. En date du 10 février 1995, la Banque de Montréal est devenue l'agent de compensation de North West Trust Company (558), en remplacement de la Banque Royale du Canada.
65. En date du 20 février 1995, la Banque U.S. (Canada) (306) a procédé à une liquidation volontaire.
66. En date du 3 mars 1995, la Banque Laurentienne du Canada est devenue l'agent de compensation de la Société de fiducie Cabot (611), en remplacement de la Banque Royale du Canada.
67. En date du 1 mars 1995, La Compagnie de Fiducie Income (531) a procédé à une liquidation.
68. À partir du 1er août 1994, les mandats postes en argent canadien doivent être compensés à la Banque de Montréal (001). Les mandats postes en dollars américains continuent d'être compensés à la Banque Toronto-Dominion (004).
69. Une entente de protection permet que les secteurs de voyage American Express (effets portant le numéro d'institution 369) puissent être compensés par l'intermédiaire de la Banque de Montréal, de la Banque Toronto-Dominion et de la Banque Royale du Canada.
70. À partir du 29 septembre 1992, des lettres patentes de dissolution de la Banque Comerica du Canada ont été émises; le numéro d'institution 259 a été retiré du service à partir du 29 septembre 1992.
71. En date du 13 juin 1995, la Banque Morgan du Canada (281) a changé son nom pour J.P. Morgan Canada.
72. Les chèques de voyage en argent canadien Thomas Cook (effets portant le numéro d'institution 375) peuvent être compensés par l'intermédiaire de la Banque nationale du Canada.
73. À compter du 1er juillet 1995, Trust Général du Canada (577) et La Compagnie Sherbrooke Trust (586) se sont fusionnés pour former le Trust Général du Canada (577). Le numéro d'institution 586 est retiré du service à compter du 1er juillet 1995.
74. AMCU Credit Union Inc. (843) n'est plus membre de l'ACP à compter du 15 août 1995. À compter du 15 août 1995, le numéro d'institution 843 est retiré du service. Cette

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

situation résulte de l'acquisition de l'actif et du passif d'AMCU Credit Union Inc. par HEPCOE Credit Union Limited (837) le 15 mai 1995.

75. Les numéros d'institution 819, 829 et 865 ne devraient pas être considérés comme "parrainés" pour les réseaux GA et TEF/PV par La Caisse centrale Desjardins, puisque ces institutions sont considérées comme des membres auxiliaires de la fédération associée au Mouvement Desjardins.
76. À partir du 29 septembre 1995, des lettres patentes de dissolution de La Première Banque Nationale de Chicago (Canada) ont été émises; le numéro d'institution 262 a été retiré du service à partir du 29 septembre 1995.
77. En date du 27 octobre 1995, la Société de Fiducie la Métropolitaine du Canada (552) a changé son nom pour Société de fiducie de la Banque Hongkong.
78. À partir du 30 octobre 1995, des lettres patentes de dissolution de la Banque Union Outre-Mer de Singapour (Canada) ont été émises; le numéro d'institution 271 a été retiré du service à partir du 30 octobre 1995.
79. En date du 20 novembre 1995, la Banque de Montréal (001) est devenue l'agent de compensation de la Banque Nazionale del Lavoro du Canada (254), en remplacement de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
80. En date du 29 septembre 1994, la Banque de Boston du Canada (257) a procédé à une liquidation volontaire.
81. En date du 25 octobre 1995, la First Canadian Loan Corporation (non-membre) et la Banque Nazionale del Lavoro du Canada (254) ont fusionné en une seule société sous le nom de First Canadian Loan Corporation (non-membre). Par conséquent, le numéro d'institution 254 a été retiré du service en date du 25 octobre 1995.
82. En date du 1er novembre 1995, la Banque Standard Chartered du Canada (293), la TD Loan Corporation (non-membre) et la Banque Toronto-Dominion (004) ont fusionné en une seule banque sous le nom de La Banque Toronto-Dominion (004). Par conséquent, le numéro d'institution 293 a été retiré du service en date du 1er novembre 1995.
83. En date du 1 janvier 1996, B.C. Central Credit Union (809) a changé son nom pour Credit Union Central of British Columbia.
84. En date du 2 février 1996, la Banque Laurentienne du Canada (039) est devenue l'agent de compensation de la Compagnie Trust Nord Américain (512), en remplacement de la Banque Toronto-Dominion.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

85. En date du 28 avril 1995, Credit Union Central of Canada (869) est devenue l'agent de compensation de La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. (819), en remplacement de La Banque de Nouvelle Écosse.
86. En date du 1 mars 1996, La Banque Toronto-Dominion (004) est devenue l'agent de compensation de Latvian Credit Union Limited (803), en remplacement de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
87. En date du 28 mars 1996, la Banque NBD du Canada (270) a changé son nom pour la Banque First Chicago NBD du Canada. Ce changement résulte de la fusion entre NBD Bancorp et First Chicago Corporation en décembre 1995.
88. À partir du 1er avril 1996, Banque Mitsubishi du Canada (268) et Banque de Tokyo du Canada (245), se sont fusionnés sous le nom Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada) (245). Le numéro d'institution 268 a été retiré du service à compter du 1er avril 1996.
89. En date du 26 avril 1996, la Banque Hongkong du Canada (016) est devenue l'agent de compensation de la Société de fiducie de la Banque Hongkong (552), en remplacement de la Banque Royale du Canada.
90. En date du 13 mai 1996, la Banque de Montréal (001) est devenue l'agent de compensation de Banco Central Hispano - Canada (264), en remplacement de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
91. En date du 2 juillet 1996, la Compagnie Trust Nord Américain (512) n'est plus membre. Le numéro d'institution 512 est retiré du service à compter du 2 juillet 1996.
92. En date du 5 décembre 1996, Polysar Employees' Credit Union Limited (850) a changé son nom pour Polysar Lambton Credit Union Limited.
93. En date du 4 juin 1996, Société hypothécaire Security Home (596) a procédé à une liquidation.
94. À partir du 31 août 1996, Banque Barclays du Canada (248) et Banque Hongkong du Canada (016), se sont fusionnés sous le nom Banque Hongkong du Canada (016). Le numéro d'institution 248 a été retiré du service à compter du 31 août 1996.
95. À partir du 20 septembre 1996, des lettres patentes de dissolution de la Banque U.S. (Canada) ont été émises; le numéro d'institution 306 a été retiré du service à partir du 20 septembre 1996.
96. En date du 11 octobre 1996, la Banque Laurentienne du Canada (039) est devenue l'agent de compensation de Trust Prêt et Revenu (522), en remplacement de la Banque Nationale du Canada.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

97. À partir du 30 octobre 1996, des lettres patentes de dissolution de la Banque First Interstate du Canada ont été émises; le numéro d'institution 263 a été retiré du service à partir du 30 octobre 1996.
98. En date du 31 octobre 1996, la Banque Daiwa du Canada (283) a procédé à une liquidation volontaire.
99. À partir du 1 novembre 1996, Banque Chase Manhattan du Canada (252) et Banque Chemical du Canada (284), se sont fusionnés sous le nom Banque Chase Manhattan du Canada (252). Le numéro d'institution 284 a été retiré du service à compter du 1 novembre 1996.
100. À partir du 1 novembre 1996, Banque Canadienne de l'Ouest (030) et B.C. Bancorp se sont fusionnés sous le nom Banque Canadienne de l'Ouest (030).
101. À partir du 30 décembre 1996, Trust Prêt et Revenu (522) et Trust La Laurentienne se sont fusionnés sous le nom Trust La Laurentienne (522).
102. En date du 1 janvier 1997, Crédit Suisse Canada (258) a changé son nom pour Credit Suisse First Boston Canada.
103. À partir du 1 janvier 1997, Banque Israel Discount du Canada (276) et Banque République Nationale de New York (Canada) (298), se sont fusionnés sous le nom Banque République Nationale de New York (Canada) (298). Le numéro d'institution 276 a été retiré du service à compter du 1 janvier 1997.
104. En date du 13 janvier 1997, Compagnie de Fiducie Bayshore (607) a changé son nom pour Fiducie Trimark.
105. Family Trust Corporation (591) n'est plus membre de l'ACP à compter du 31 octobre 1996. À compter du 31 octobre 1996, le numéro d'institution 591 est retiré du service. Cette situation résulte de la liquidation de Family Trust Corporation et du transfert de propriété et de son actif à la Banque Nationale du Canada (006).
106. En date du 30 mai 1997, la Banque Nationale du Canada (006) est devenue l'agent de compensation de The Municipal Savings & Loan Corporation (553) et The Municipal Trust Company (609), en remplacement de la Banque de Montréal. En date du 31 décembre 1996, The Municipal Savings & Loan Corporation (553) et The Municipal Trust Company (609) ont procédé à une liquidation volontaire, et ne sont plus membres de l'ACP à compter du 11 juillet 1997.
107. En date du 7 mai 1997, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (010) est devenue l'agent de compensation de American Express Travellers Cheques (369), en remplacement de la Banque Royale du Canada (Voir note #69).

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

108. En date du 2 juillet 1997, la Banque Royale du Canada (003) est devenue l'agent de compensation de Credit Suisse First Boston Canada (258), en remplacement de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
109. Le 9 août 1997, des lettres patentes de prorogation ont été émises, prorogeant Trust ING du Canada (614) comme Banque ING du Canada.
110. En date du 3 octobre 1997, Toronto Fire Department Employees Credit Union Limited (804) a changé son nom pour The Fire Department Employees Credit Union Ltd.
111. En date du 18 juin 1997, Province of Alberta Treasury Branches (219) a changé son nom pour Alberta Treasury Branches.
112. En date du 13 janvier 1998, La Banque de Nouvelle Écosse (002) est devenue l'agent de compensation de Ontario Telephone Employees' Credit Union (807), en remplacement de la Banque Royale du Canada.
113. Fiducie Canadienne Italienne (538) n'est plus membre en date du 1 novembre 1997.
114. En date du 3 mars 1998, Banco Central Hispano - Canada (264) a procédé à une liquidation volontaire.
115. En date du 24 mars 1998, des lettres patentes de dissolution de la Banque Daiwa du Canada (283) ont été émises; le numéro d'institution 283 a été retiré du service à partir du 24 mars 1998.
116. En date du 1 mai 1998, La Banque de Nouvelle Écosse (002) est devenue l'agent de compensation de la Compagnie Trust National (590), en remplacement de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.
117. En date du 1 mai 1998, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (010) est devenue l'agent de compensation des effets papier de la Banque Laurentienne du Canada (039).
118. En date du 1 mai 1998, la Société de prêt de HongkongBank (non-membre) et la Banque National Westminster du Canada (287) ont fusionné en une seule société sous le nom de Société de prêt de HongkongBank (non-membre). Par la suite, la Société de prêt de HongkongBank a fusionné avec sa société mère, la Banque Hongkong du Canada (016). Le numéro d'institution 287 a été retiré du service à partir du 1 mai 1998.
119. En date du 5 novembre 1997, Ontario Telephone Employees' Credit Union Limited (807) a changé son nom pour Communication Technologies Credit Union Ltd.
120. En date du 29 juin 1998, Société de Banque Suisse (Canada) (290) et Union de Banques Suisses (Canada) (296), se sont fusionnés sous le nom Banque UBS (Canada) (290). Le

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

numéro d'institution 296 a été retiré du service à compter du 29 juin 1998. La Banque Royale du Canada (003) est devenue l'agent de compensation pour la Banque UBS (Canada).

121. En date du 2 octobre, 1998, la Banque Royale du Canada (003) est devenue l'agent de compensation de la Banque ABN AMRO du Canada (240), en remplacement de la La Banque de Nouvelle Écosse.
122. HEPCOE Credit Union Limited (837) s'est jointe à la Credit Union Central of Ontario et, par conséquent, n'est plus membre de l'ACP. Cependant, lors de la réunion du Conseil d'administration en mars 1998, il a été décidé que HEPCOE pouvait conserver son numéro d'institution.
123. En date du 1 février 1999, La Banque Toronto-Dominion (004) est devenue l'agent de compensation de la Banque d'Amérique du Canada (241), en remplacement de la Banque Royale du Canada.
124. En date du 1 février 1999, La Banque Toronto-Dominion (004) est devenue l'agent de compensation de la Banque Security Pacific du Canada (291).
125. En date du 31 décembre 1998, des lettres patentes de dissolution de la Banco Central Hispano-Canada ont été émises.
126. En date du 4 janvier 1999, des lettres patentes de modification du nom de la Hanil Bank Canada pour «Hanvit Bank Canada» ont été émises.
127. En date du 29 avril 1999, la Banque Canadienne de l'Ouest (030) transfère son branchement Interac de TEF/PV de la Banque Royale du Canada (003) à CGI, dont l'agent de règlement est la CUCC. Par conséquent, la CUCC (869) assurera des services de règlement de TEF/PV pour la Banque Canadienne de l'Ouest.
128. En date du 28 avril 1999, des lettres patentes de modification du nom de la Banque Hongkong du Canada (016) pour Banque HSBC Canada, la Société hypothécaire de Hongkong Bank(604) pour Société hypothécaire HSBC (Canada), et la Société de fiducie de la Banque Hongkong (552) pour la Société de fiducie HSBC (Canada) ont été émises. Ces changements de noms seront en vigueur à compter du 21 juin 1999.
129. La CUCC (0869) assure présentement les services de règlement de PV pour les membres de l'ACP énumérés ci-dessous :

Nom	No. IF	En vigueur
Banque Laurentienne du Canada	039	juillet 1998
Citibanque Canada	260	octobre 1998
Banque République Nationale	298	septembre 1997

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

La Banque de l'Asie de l'Est (Canada)	307	mars 1998
Banque Manuvie du Canada	540	janvier 1999
Société de Fiducie Peace Hills	568	août 1998

130. En date du 12 mars 1999, la Corporation Capital Trust (557) change son nom pour Promutuel Capital, société de fiducie inc.
131. En date du 4 mai 1999, des lettres patentes de dissolution de la Banque de Boston Canada (257) ont été émises. En ce jour même la Banque cessa d'exister. Le numéro d'institution 257 est retiré du service à compter du 4 mai 1999.
132. Le 2 mai 1991, la compagnie Trust Standard (574) est dissoute suivant ordre de la Couronne en banqueroute. Le numéro d'institution 574 est retiré du service à compter du 2 mai 1991.
133. Le 16 juin 1999, des lettres patentes de modification du nom de la Banque Sottomayor Canada (305) pour la Banque Totta et Sottomayor Canada ont été émises.
134. En date du 21 juillet 1999, des lettres patentes de modification du nom de la société de fiducie Mutuelle (551) pour la société de fiducie Clarica ont été émises.
135. En date du 28 juillet 1999, la liquidation de la compagnie de fiducie Confédération (610) est complétée. Le numéro d'institution 610 est retiré du service à compter du 28 juillet 1999.
136. En date du 13 septembre 1999, des lettres patentes de modification du nom de la Banque First Chicago NBD (Canada) (270) pour Banque Un Canada ont été émises.
137. En date du 1er août 1999, la Banque BT du Canada(247) et Deutsche Bank Canada(265) se sont fusionnées sous le nom Deutsche Bank Canada(265). Le numéro d'institution 247 a été retiré du service à compter du 1er août 1999. La Banque Royale du Canada (003) est devenue l'agent de compensation pour la Deutsche Bank Canada.
138. En date du 29 octobre 1999, la Banque Royale du Canada (003) est devenue l'agent de compensation de la Promutuel Capital, société de fiducie inc. (557), en remplacement de La Banque Nationale du Canada.
139. En date du 23 février 1999, la demande de lettres patentes de dissolution de la Banque Cho Hung du Canada(304) a été accordée. La Banque Cho Hung du Canada a procédé à une liquidation volontaire.
140. En date du 24 novembre 1999, la demande de lettres de dissolution de la Banque Hanvit Canada (273) a été accordée. La Banque Hanvit Canada a procédé à une liquidation volontaire et ce, jusqu'à ce que sa dissolution soit complète.

141. En date du 1 décembre 1999, des lettres patentes de prorogation de la Banque Fuji du Canada comme société en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt ont été émises, et par conséquent, le même jour, la Banque Fuji du Canada a cessé d'être membre de l'ACP.
142. En date du 22 décembre 1999, la Société d'épargne et d'hypothèques Sun Life (616) a été reconstituée en société de fiducie et de prêt en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt fédérale et a changé de nom pour s'appeler Fiducie de la Financière Sun Life inc. La Banque Royale du Canada demeure l'agent de compensation pour la Fiducie de la Financière Sun Life inc.
143. En date du 15 janvier 2000, la Compagnie de Fiducie Sun Life a cessé d'être membre de l'Association canadienne des paiements, et son numéro d'institution 600 a été transféré à la Fiducie de la Financière Sun Life inc. (originellement la Société d'épargne et d'hypothèques Sun Life), après quoi le numéro d'institution 616 de la Fiducie de la Financière Sun Life a été retiré du service, en date du 15 janvier 2000.
144. En date du 31 décembre 1999, des lettres patentes de dissolution de la Banque Cho Hung du Canada (304) ont été émises. En ce jour même la Banque cessa d'exister. Le numéro d'institution 304 est retiré du service à compter du 31 décembre 1999.
145. En date du 1er avril 2000, il a été émis des lettres patentes de fusion et de prorogation de la Banque HSBC Canada (016) et de la Banque République Nationale de New York (Canada) (298) en une seule banque appelée Banque HSBC Canada. La Banque HSBC Canada demande que les modifications aux accords de compensation ne soient effectuées que le 28 avril 2000. La Banque HSBC Canada continuera d'utiliser le numéro 016, alors que le numéro d'institution 298 sera retiré graduellement du service. La Banque de Montréal demeurera l'agent de compensation de la banque fusionnée.
146. En date du 31 mars 2000, The Chase Manhattan Bank s'est vu accorder une ordonnance établissant une succursale de banque étrangère au Canada. Conformément à l'alinéa 4(1) c) de la Loi sur l'ACP, elle est devenue membre de l'Association; cependant, elle n'a pas l'intention de se mettre en service avant le 1er juin 2000. La succursale de banque étrangère s'est vu attribuer le numéro d'institution 252 (celui de la Banque Chase Manhattan du Canada), alors que la Banque Chase Manhattan du Canada s'est vu attribuer le nouveau numéro d'institution 314.
147. En date du 31 mai 2000, la Banque Nationale de Paris (Canada) (#250), et la Banque Paribas du Canada (#289) se sont fusionnées sous le nom de la BNP Paribas (Canada)(#250). Le numéro d'institution 289 sera retiré graduellement du service et la Banque de Montréal demeurera l'agent de compensation de la banque fusionnée BNP Paribas (Canada) (#250).

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

148. En date du 1 juillet 2000, la Compagnie de Fiducie Sun Life est devenue membre de l'ACP et le numéro d'institution 618 lui a été attribuée.
149. Le 1 juillet 2000 des lettres patentes de modification de nom de la Compagnie de Fiducie Sun Life (#618) pour «B2B Trust» ont été émises.
150. Le 31 mars 2000, Morgan Guaranty Trust Company of New York (succursale) s'est vu accorder une ordonnance établissant une succursale de banque étrangère au Canada. Le 29 juin 2000, conformément à l'alinéa 4(1) c) de la Loi sur l'ACP, Morgan Guaranty Trust Company of New York est devenue membre de l'Association et s'est vu attribuer le numéro d'institution 317. L'agent de compensation pour Morgan Guaranty Trust Company (#317) est la Banque Royale du Canada (#003).
151. En date du 4 juillet 2000, CCF Canada est devenu membre de l'ACP et s'est vu attribuer le numéro d'institution #316. La Banque Nationale du Canada (#006) est l'agent de compensation de CCF Canada (#316).
152. Le 27 septembre 2000, U.S. Bank National Association (succursale) s'est vu accorder une ordonnance établissant une succursale de banque étrangère au Canada. Conformément à l'alinéa 4(1)c) de la Loi sur l'ACP, elle est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 318 lui a été attribuée et la Banque Royale (#003) est son agent de compensation.
153. Le 2 octobre 2000, des lettres patentes de prorogation de la Société de prêt de la fonction publique (#608) ont été émises prorogeant cette société à Banque CS Alterna en vertu de la Loi sur les banques. Le numéro d'institution 608 demeure celui de la Banque CS Alterna.
154. Le 30 octobre 2000, Duca Community Credit Union Ltd. (#806) change leur nom à DUCA Financial Services Credit Union Ltd. (#806).
155. Le 1 décembre 2000, M.R.S. Trust Company est devenu membre de l'Association et le numéro d'institution 619 lui fut attribué. L'agent de compensation est la Banque Royale (#003).
156. Le 7 décembre 2000, Newtel Credit Union Limited (#802) a cessé d'être membre de l'Association et le numéro d'institution sera graduellement retiré du service. L'agent de compensation était la Banque de Montréal (#001).
157. Le 1 novembre 2000, la Banque Dai-Ichi Kangyo (Canada) (#277) et la Banque Industrielle du Japon (Canada) (#279) ont fusionné sous le nom de Banque Mizuho (Canada) (#277). Le numéro d'institution 279 sera retiré graduellement du service et la Banque CIBC (#010) demeurera l'agent de compensation de la banque fusionnée, Banque Mizuho (Canada) (#277).

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

158. Le 28 novembre 2000, la Banque Totta & Sottomayor Canada (#305) change son nom à la Banque Sottomayor Canada (#305).
159. Le 29 novembre 2000, la Banque le Choix du Président est devenue membre de l'Association et le numéro d'institution 320 lui a été attribué. La Banque le Choix du Président n'émettra pas d'effet à la compensation et offre uniquement des services pour cartes de crédits.
160. Le 10 novembre 2000, Mellon Bank, N.A. est devenu membre de l'Association. Le 31 décembre 2000, Mellon Bank Canada (#242) cesse d'être membre et le numéro d'institution 242 est attribué à Mellon Bank, N.A. (#242). CIBC (#010) est l'agent de compensation.
161. Le 10 janvier 2001, Capital One Bank (Canada Branch) est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution #323 lui a été attribué et la Banque de Montréal (#001) est l'agent de compensation.
162. Le 27 décembre 2000, Rabobank Nederland est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution #322 lui a été attribué et la Banque Royale du Canada (#003) est l'agent de compensation.
163. Le 14 mars 2001, la Banque Dresdner du Canada (#261) est en liquidation volontaire.
164. Le 19 mars 2001, Crédit Lyonnais Canada (#267) et CCF Canada (#316) ont fusionné sous le nom de CCF Canada (#316). Par la suite, CCF Canada (#316) et la Banque HSBC Canada (#016) ont fusionné sous le nom de Banque HSBC Canada (#016), en date du 1 avril 2001. Les numéros d'institutions 267 et 316 seront graduellement retirés du service.
165. Le 5 avril 2000 la Banque Habib Canadienne/Habib Canadian Bank (#321) est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution #321 lui a été attribué et la Banque de Montréal (#001) est l'agent de compensation.
166. Le 1 avril 2001, la Banque Sakura (Canada) (#266) et la Banque Sumitomo du Canada (#301) ont fusionné sous le nom de Banque Sumitomo Mitsui du Canada (#301). La Banque Royale du Canada (#003) est l'agent de compensation de la Banque Sumitomo Mitsui du Canada (#301) et le numéro d'institution #266 sera retiré du service.
167. Le 24 janvier 2001 Bayerische Landesbank Girozentrale est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution #324 lui a été attribué et la Banque Toronto-Dominion (#004) est l'agent de compensation.
168. Le 25 janvier 2001 Deutsche Bank AG est devenu membre de l'Association. Le 1 août 2001, le numéro d'institution #265 lui est ré-attribué (ancien numéro d'institution de Deutsche Bank Canada) et Deutsche Bank Canada est attribué le nouveau numéro

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

d'institution #329. La Banque Royale du Canada (#003) est l'agent de compensation de la Deutsche Bank AG (#265).

169. Le 15 mai 2001 Bank One, NA est devenu membre de l'Association et a été attribué le numéro d'institution #270 (ancien numéro d'institution de Banque Un Canada). La Banque Royale du Canada (#003) est l'agent de compensation de Bank One, NA. Et Banque Un Canada a été attribué le nouveau numéro d'institution 325.
170. Le 4 juin 2001, Banque Un Canada (#325) a fait demande pour des lettres patentes de dissolution, et est présentement en liquidation volontaire.
171. Le 1 juin 2001, la société d'hypothèques CIBC (#598) a fait demande pour des lettres patentes de dissolution, et est présentement en liquidation volontaire.
172. Le 24 avril 2001, State Street est devenu membre de l'Association et a été attribué le numéro d'institution 327. State Street n'émettra pas d'effets à la compensation pour le moment.
173. Le 3 juillet 2001, Sanwa Bank Canada (#243) et Tokai Bank Canada (#300) ont fusionné sous le nom de UFJ Bank Canada. UFJ Bank Canada a été attribué le numéro d'institution 243, et la Banque Nouvelle-Écosse (#002) sera son agent de compensation. Le numéro d'institution 300 sera retiré du service.
174. Le 1 janvier 2001, il a été émis des lettres patentes de fusion et de prorogation de La Société Canada Trust (#509) et la Société de fiducie TD Trust (#613) en une seule compagnie appelée La Société Canada Trust #509 (en anglais : The Canada Trust Company). Le numéro d'institution 613 sera retiré du service.
175. Le 1 juillet 2001, suite à une nouvelle loi au Québec, la Confédération et les onze Fédérations suivantes ont fusionné sous le nom de la «Fédération des caisses Desjardins du Québec» :
- Fédération des caisses d'économie Desjardins du Québec,
Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Abitibi,
.. .. du Bas St-Laurent,
.. .. du Centre du Québec,
.. .. de l'Estrie,
Fédération des caisses populaires Desjardins de la Gaspésie et des Îles de la Madeleine,
.. .. de Lanaudière,
.. .. de Montréal et de l'Ouest-du-Québec,
.. .. de Québec,
.. .. de Richelieu-Yamaska,
.. .. du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et
La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

La Caisse centrale Desjardins du Québec est l'agent de compensation pour cette nouvelle fédération; la Caisse centrale Desjardins ainsi que la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisent le numéro d'institution 815.

176. Le 23 juillet 2001, «Comerica Bank» est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 330 lui a été attribué et la Banque Royale du Canada est l'agent de compensation.
177. Le 30 juillet 2001, la Banque Deutsche Canada (329) a fait demande pour des lettres patentes de dissolution et est présentement en liquidation volontaire.
178. Le 27 août 2001, la liquidation de «Principal Savings and Trust Company» (565) fût complétée et le numéro d'institution 565 est retiré du service.
179. Le 30 août, 2001, «Citibank, N.A.» est devenu membre de l'Association. «Citibank, N.A.» a été attribué le numéro d'institution 328 et la Banque Royale du Canada est l'agent de compensation.
180. Le 28 septembre 2001, «Crédit Suisse First Boston Canada» (258) a fait demande pour des lettres patentes de dissolution et est présentement en liquidation volontaire. Le 29 décembre 2003, Crédit Suisse a été prorogé en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Il n'est donc plus membre depuis ce jour-là.
181. En date du 31 octobre 2001, des lettres patentes de dissolution de la Banque Hanvit du Canada (273) ont été émises. En ce même jour, la Banque Hanvit du Canada cessa d'exister. Le numéro d'institution 273 sera retiré du service.
182. En date du 1 novembre 2001, des lettres patentes de modification de nom de la «Banca Commerciale Italiana of Canada» (249) pour «IntesaBci Canada» ont été émises.
183. En date du 10 novembre 2001, la «Banque Chase Manhattan» (252) et «Morgan Guaranty Trust Company of New York» (317) ont fusionné sous le nouveau nom de «JPMorgan Chase Bank». La nouvelle institution «JPMorgan Chase Bank» utilisera le numéro d'institution 252, et le numéro 317 est retiré du service en date du 10 novembre 2001. De plus, le 10 novembre 2001, des lettres patentes de modification de nom «The Chase Manhattan Bank of Canada» (#314) à la Banque J.P. Morgan Canada ont été émises.
184. Le 8 novembre 2001, La Société Canada Trust et «Canada Trustco Mortgage Company», tous deux détenant le numéro d'institution 509, changent leur état d'adhérent à celui de sous-adhérent.
185. Le 22 décembre 2000, la Banque Amicus est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 326 lui a été attribué et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (010) est l'agent de compensation.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

186. La Banque HSBC Canada a acheté la Compagnie Trust Prenor du Canada (#562) qui était en liquidation. La Compagnie Trust Prenor du Canada n'est plus membre de l'Association.
187. Le 26 novembre 2001, la demande pour des lettres patentes de dissolution faite par Rabobank Canada (#312) a été acceptée et est présentement en liquidation volontaire.
188. Le 13 décembre 2001, Banque d'Amérique, Association Nationale est devenue membre de l'Association et a été attribué le numéro d'institution 241 (ancien numéro d'institution de la Banque d'Amérique - Canada). La Banque Toronto-Dominion (#004) est l'agent de compensation de la Banque d'Amérique, Association National. Le 1 janvier 2002, la Banque d'Amérique - Canada est allée en liquidation volontaire.
189. Le 14 décembre 2002, la demande pour des lettres patentes de dissolution faite par Comerica Bank - Canada (#313) fut acceptée et est présentement en liquidation volontaire.
190. Le 22 octobre 2001, ABN AMRO Bank N.V. (#240), est devenu membre de l'Association et a été attribué le numéro d'institution 331. La Banque Royale du Canada est l'agent de compensation. Conséquemment, le 31 décembre 2001 la demande pour des lettres patentes de dissolution faite par ABN AMRO Bank Canada fut acceptée et est présentement en liquidation volontaire.
191. Le 21 décembre 2002, HSBC Bank USA (#333), est devenu membre de l'Association et a été attribué le numéro d'institution #333. HSBC Bank USA n'a pas l'intention d'échanger des effets; dans l'éventualité où HSBC Bank USA décide d'échanger des effets dans le futur, Banque HSBC Canada (#016) sera leur agent de compensation.
192. Le 2 avril 2002, Mizuho Bank (Canada) (#277) change leur nom à Mizuho Corporate Bank (Canada).
193. Le 31 octobre 2001, General Trust of Canada (#577), change leur nom à Trust Banque National Inc.
194. Le 24 mai 2002, Citibanque Canada (#260), change d'agent de compensation de la Banque de Montréal (#001) à la Banque Royale du Canada (#003).
195. Le 10 octobre 2001, First Commercial Bank est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 332 lui a été attribué et son agent de compensation est la Banque de Montréal (#001).
196. Le 1er août 2002, la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 334 lui a été attribué, mais elle n'échangera pas d'effets.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

197. Le 27 juin 2002, United Overseas Bank Limited est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 335 lui a été attribué et la Banque de Montréal (#001) est son agent de compensation. De plus, le 27 juin 2002, la demande pour des lettres patentes de dissolution faite par United Overseas Bank (Canada) (#302) fut acceptée et elle est en liquidation volontaire.
198. Le 27 février 2001, Maple Bank GmbH est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 336 lui a été attribué, mais elle n'échangera pas d'effets.
199. Le 27 novembre 2002, Banque Ouest est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 337 lui a été attribué, et la Banque de Montréal (#001) est l'agent de compensation.
200. Le 1 octobre 2002, Polysar Lambton Credit Union Limited (#850) a changé son nom à Lambton Financial Credit Union Limited.
201. Le 30 décembre 2002, Bayerische Landesbank Girozentale (#324) a changé son nom à Bayerische Landesbank.
202. Le 1 mai 2003, Sottomayor Bank Canada (#305) a changé d'agent de compensation de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (#010) à la Banque Royal du Canada (#003). Le 28 mars 2003, Sottomayor Bank Canada (#305) a changé son nom à BCPBank Canada.
203. Le 31 mars 2003, Desjardins Credit Union Inc. (DCU) est devenue membre de l'Association. De plus, le 31 mars 2003, DCU a fait l'acquisition de la Province of Ontario Savings Office (POSO) et, par conséquent, le numéro d'institution 239 (anciennement celui de POSO) a été réassigné à Desjardins Credit Union Inc. La Banque Royale du Canada (#003) est l'agent de compensation de DCU.
204. Le 1er mai 2003, IntesaBci Canada (#249) a changé son nom à Banque Intesa Canada.
205. Le 8 mai 2003, Trust Banque Nationale Inc. (#577) et Société de fiducie Natcan (#612) ont mis fin à leur adhésion à l'Association canadienne des paiements.
206. Le 20 mai 2003, Banque Canadian Tire est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 338 lui a été attribué, et la Banque Royale du Canada (#003) est son agent de compensation.
207. Le 1er novembre 2002, la Compagnie Montréal Trust du Canada (#550) et la Compagnie Montréal Trust (#544) ont fusionné sous le nom de Compagnie Montréal Trust du Canada. L'ACP a reçu un avis à l'effet que la Compagnie Montréal Trust du Canada continuera d'utiliser le numéro d'institution 550; conséquemment, le numéro d'institution 544 sera retiré du service. La Banque de Nouvelle Écosse continue d'agir à titre d'agent de compensation pour la Compagnie Montréal Trust du Canada.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

- 208. Le 16 mai 2003, UBS AG succursale de Canada est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 339 lui a été attribué, mais elle n'échangera pas d'effets.
- 209. Le 26 mai 2003, All Trans Credit Union Limited (#810) a changé son nom à All Trans Financial Services Credit Union Limited.
- 210. Le 12 septembre 2003, Banque ICICI du Canada est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 340 lui a été attribué, et la Banque Royale (#003) est l'agent de compensation.
- 211. Le 24 septembre 2003, Sun Life Financial Trust Inc. (#600) a mis fin à son adhésion à l'Association canadienne des paiements.
- 212. Le 31 octobre 2003, United Overseas Bank (Canada) (#302) a mis fin à son adhésion à l'Association canadienne des paiements.
- 213. Le 15 décembre 2003, Banque Sears Canada est devenu membre de l'Association. Le numéro d'institution 341 lui a été attribué, et la Banque Royale (#003) est l'agent de compensation.
- 214. Le 31 décembre 2003, la Rabobank Canada a été dissoute. Le numéro d'institution 312 sera donc retiré du service.
- 215. Le 31 mai 2004, la B.C. Community Financial Services Corporation (#220) (dont l'agent de compensation est la Centrale des caisses de crédit du Canada) a mis fin à son adhésion à l'ACP. Le numéro d'institution 220 sera donc retiré du service.
- 216. Le 1er juin 2004, la Banque Intesa Canada (#249) et la Banque HSBC Canada (#016) ont fusionné sous le nom de Banque HSBC Canada (#016). Le numéro d'institution 249 sera retiré du service.
- 217. Le 31 juillet 2004, la C.B.C. (Toronto) Credit Union Limited (#848) et la Virtual One Credit Union Limited ont fusionné sous le nom de Virtual One Credit Union Limited (#848). La Banque Toronto-Dominion (#004) continuera d'agir à titre d'agent de compensation pour la nouvelle caisse de crédit.
- 218. Le 10 août 2004, la Banque Comerica - Canada (#313) a été dissoute. Le numéro d'institution 313 sera donc retiré du service.
- 219. Le 13 août 2004, la HSBC Bank USA (#333) a changé son nom à HSBC Bank USA, National Association.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

- 220. Le 7 octobre 2004, la Community Trust Company est devenue membre de l'ACP. Elle continuera à utiliser le numéro d'institution 507, et la Banque de Nouvelle Écosse continuera d'agir à titre d'agent de compensation.
- 221. A compter du 6 octobre 2004, la Banque Royale du Canada (#003) deviendra l'agent de compensation de State Street (#327).
- 222. Le 10 novembre 2003, la Banque Ubiquity du Canada est devenue membre de l'ACP. Le numéro d'institution 342 lui a été assigné et la Centrale des caisses de crédit du Canada (#869) agira à titre d'agent de compensation.
- 223. Le 17 mars 2004, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (#010) remplacera la Banque Royale du Canada (#003) à titre d'agent de compensation pour la Rabobank Nederland (#322).
- 224. Le 22 juillet 2003, la Airline (Malton) Credit Union Limited (830) a changé son nom à Airline Financial Credit Union Limited.
- 225. En date du 1er janvier 2005, Hypothèques Trustco Canada (#509) et la Société Canada Trust (#509) ont fusionné sous le nom La Société Canada Trust, qui continuera d'utiliser le numéro d'institution 509.
- 226. En date du 1er janvier 2005, la Société de Fiducie Clarica (#551) change son nom à Fiducie de la Financière Sun Life inc.
- 227. Des statuts constitutifs mis à jour ont été émis, en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les coopératives de crédit, à la Co-operative Credit Society of Manitoba Limited (879), dont le nom est devenu Crédit Union Central of Manitoba Limited, à compter du 10 juin 2004.
- 228. Le 31 mars 2005, la Compagnie de Fiducie ResMor est devenue membre de l'Association et s'est vu attribuer le numéro d'institution 620. La Banque de Nouvelle Écosse est son agent de compensation.
- 229. Le 1er avril 2005, la Hepcoe Crédit Union et la Niagara Credit Union ont fusionné sous le nouveau nom de Meridian Credit Union (non-membre). Le 31 mars 2005, le Conseil de l'ACP a accepté, à la demande d'Hepcoe, de maintenir le numéro d'institution 837 et de le transférer à Meridian.
- 230. Le 1^{er} avril 2005, la Coopérative de crédit du service civil limitée (842) a fusionné avec un non-membre, Metro Credit Union, sous le nouveau nom d'Alterna Savings & Credit Union, qui s'est jointe à la Credit Union Central of Ontario et n'est donc pas membre de l'ACP. Cependant, le 31 mars 2005, le Conseil de l'ACP a accepté, à la demande de CS Co-op, de maintenir le numéro 842 et de le transférer à Alterna.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

231. La HSBC a demandé et obtenu une prolongation de deux ans de la période de retrait graduel du numéro d'institution 249; par conséquent, le numéro d'institution 249 est demeuré dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 31 mai 2007.
232. Le 12 avril 2005, la General Bank of Canada est devenue membre de l'Association. Elle n'a pas besoin d'agent de compensation pour l'instant, puisqu'elle n'a pas l'intention de compenser d'effets, et le numéro d'institution 344 a été réservé à son intention.
233. Le 2 août 2005, la demande de lettres patentes de dissolution pour la Banque Amicus (326) a été approuvée, qui est donc en liquidation volontaire. Son agent de compensation et société mère, le CIBC, a demandé et obtenu une prolongation d'un an de la période de retrait graduel du numéro d'institution 326, de sorte que le numéro d'institution 326 demeurera dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 30 septembre 2007.
234. Le 13 novembre 2004, la JPMorgan Chase Bank (252) a fusionné avec Bank One, NA (270) sous le nom de JPMorgan Chase Bank, National Association. Cette nouvelle entité continuera d'utiliser le numéro d'institution 270, et le numéro 252 sera graduellement retiré du service. La Banque Royale du Canada (003) restera l'agent de compensation de la nouvelle entité. Par la suite, la JPMorgan Chase Bank, National Association, a demandé et obtenu trois prolongations d'un an de la période de retrait graduel. Le numéro d'institution 252 demeurera dans les tables de traitement des effets jusqu'au 13 novembre 2008.
235. Le 15 septembre 2005, l'ASCU Community Credit Union Limited (834) a changé de nom pour devenir la Community First Credit Union Limited.
236. Le 21 octobre 2005, Symcor Services Inc. devient le nouveau fournisseur de services pour les effets de paiement papier des Alberta Treasury Branches (219).
237. Le 17 novembre 2004, la Banque Patrimoine Dundee est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 343 a été réservé à son intention, et la Banque Royale du Canada (003) est son agent de compensation.
238. Le 1^{er} octobre 2005, la Fire Department Employees Credit Union Limited (804) a cessé d'être membre et s'est jointe à la Credit Union Central of Ontario (828). Le numéro d'institution 804 serait retiré du service le 1^{er} mai 2006.
239. Le 1^{er} janvier 2006, la Banque de Tokyo-Mitsubishi (Canada) (245) et la Banque UFJ du Canada (243) ont fusionné sous le nouveau nom de Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada), et utilisent le numéro d'institution 245. La Banque Royale du Canada (003) est l'agent de compensation de la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada). Le numéro d'institution 243 a été accordé une prolongation de six mois de la période de retrait

graduel jusqu'au 30 juin 2007. Au 30 juin 2007, le numéro d'institution 243 a été supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.

- 240. Le 5 octobre 2005, la Société Générale (Succursale Canada) est devenue membre de l'Association, et la CIBC (010) est son agent de compensation.
- 241. Le 17 octobre 2005, la Bayerische Landesbank (324) a cessé d'être membre de l'Association, et le numéro d'institution 324 a été retiré des tables de traitement des effets de paiement papier des institutions membres.
- 242. Le 27 août 2001, la J.P. Morgan Canada (281) s'est mise en liquidation volontaire.
- 243. Le 13 mars 2006, la Banque canadienne de l'Ouest (030) a remplacé la Banque de Montréal (001) par la Banque Royale du Canada (003) comme agent de compensation.
- 244. Le 3 avril 2006, la Meridian Credit Union (837) a remplacé la Banque de Montréal (001) par la Centrale des caisses de crédit du Canada (869) comme agent de compensation des effets papier et de TAF. En date du juillet 2006, tous ses effets PV, sauf les opérations du réseau The Exchange, sont réglés par l'intermédiaire de la Banque Royale du Canada (#003). Les opérations du réseau The Exchange continuent d'être réglées par l'intermédiaire de la Caisse centrale Desjardins du Québec (#815).
- 245. Le 1^{er} janvier 2006, la Banque Bridgewater (347) est devenue membre de l'Association, et la Banque Royale du Canada (003) est son agent de compensation.
- 246. Le 23 février 2006, l'Association des services financiers Concentra (853) est devenue membre de l'Association, et la Centrale des caisses de crédit du Canada (869) est son agent de compensation, et le compte de règlement est maintenu à la Credit Union Central of Saskatchewan (889). Concentra s'est vu accorder une prolongation jusqu'au 28 septembre 2007 pour débiter la compensation sous son propre numéro d'institution. À compter du 17 septembre 2007, elle a commencé à faire la compensation sous son propre numéro d'institution (853).
- 247. Le 19 décembre 2005, la Banque Sears Canada (341) a cessé d'être membre de l'Association.
- 248. Le 31 décembre 2005, la Société de fiducie HSBC (Canada) (552) a cessé d'être membre de l'Association et le numéro d'institution 552 a été retiré des tables de traitement des effets papier des institutions membres.
- 249. Le 12 avril 2005, la Banque Générale du Canada (344) est devenue membre de l'Association. La Banque Générale du Canada n'a pas l'intention d'échanger des effets, et ainsi, ne requiert pas d'Agent de Compensation, en ce temps.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

- 250. Le 19 avril 2005, Fifth Third Bank (345) est devenue membre de l'Association. Fifth Third Bank n'a pas l'intention de coder des effets avec l'institution numéro 345 en ce temps.
- 251. Le 4 juillet 2006, Banque Nationale de l'Inde (Canada) (#294) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Banque de Montréal (#001) comme agent de compensation.
- 252. Le 27 octobre 2005, Dexia Crédit Local (#348) est devenue membre de l'Association, mais n'a pas l'intention d'encoder des effets avec l'institution #348 en ce moment.
- 253. Le 15 juin 2006 Société de valeurs mobilières E*TRADE Canada (#700) est devenue membre de l'Association, et la Banque de Montréal (#001) est son agent de compensation.
- 254. Le 1^{er} juin 2006, la Timmins Regional Credit Union (non-membre de l'ACP) a fusionné avec la Community First Credit Union (#834) (aussi non-membre de l'ACP avec numéro d'institution protégé par des droits acquis) sous le nom de Community First Credit Union (#834). Le 27 novembre 2006, Community First Credit Union (#834) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Centrale des caisses de crédit du Canada (#869) comme agent de compensation.
- 255. Le 4 juillet 2006, la Banque Nationale de l'Inde (Canada) (#294) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Banque de Montréal (#001) comme agent de compensation.
- 256. Le 18 septembre 2006, la Banque Patrimoine Dundee (#343) a changé de nom pour devenir la Banque Dundee du Canada.
- 257. Le 23 octobre 2006, l'Alterna Savings & Credit Union (#842) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Centrale des caisses de crédit du Canada (#869) comme agent de compensation pour ses effets papier/de TAF. Numéro d'institution 842 a été autorisé une extension jusqu'au 1 juillet 2007 pour finaliser ses accords de compensation pour le Point de Service. En date du 27 septembre 2007, tous ses effets PV, sauf les opérations du réseau The Exchange, sont réglés par l'intermédiaire de la Banque Royale du Canada (#003). Les opérations du réseau The Exchange continuent d'être réglées par l'intermédiaire de la Caisse centrale Desjardins du Québec (#815).
- 258. Le 23 octobre 2006, la Banque CS Alterna (#608) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Centrale des caisses de crédit du Canada (#869) comme agent de compensation pour ses effets papier/de TAF seulement.
- 259. Le 30 août 2006, la Fiducie Trimark (#607) s'est mise en liquidation volontaire.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

260. Le 5 octobre 2006, l'Employees of Dofasco (Hamilton) Credit Union Limited (#854) est devenue membre de l'Association, et la Banque de Montréal (#001) sera son agent de compensation à compter du 6 novembre 2006.
261. En octobre 2006, la Banque Nationale de Grèce (#286) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Banque de Nouvelle-Écosse (#002) comme agent de compensation. La conversion des effets de TAF s'est faite en deux cycles, le 13 octobre 2006 et le 20 octobre 2006. La conversion pour les effets papier/de TAF de la Banque Nationale de Grèce a eu lieu le 19 octobre 2006.
262. Le 5 octobre 2006, Peoples Trust Company (#621) est devenue membre de l'Association, et la Banque de Montréal (#001) sera son agent de compensation.
263. Le 15 septembre 2006, la Banque Internationale de Commerce de Cathay (Canada) a changé de nom pour devenir la Banque Internationale de Commerce Mega.
264. Le 11 juillet 2006, The Northern Trust Company, Canada Branch (#349) est devenue membre de l'Association. Elle n'a pas l'intention de compenser d'effets pour l'instant, si bien qu'elle n'a pas besoin d'agent de compensation pour l'instant.
265. Le 30 novembre 2006, la Société de Fiducie Effort est devenue membre de l'Association. La Société de Fiducie Effort continue d'utiliser son numéro protégé (#532) et la Banque Royale du Canada est son agent de compensation.
266. La Banque Amicus (#326) a reçu des lettres patentes de dissolution prenant effet le 31 octobre 2006, et a donc cessé d'être membre de l'Association à cette date, mais elle s'est vu accorder une nouvelle prolongation de la période de retrait de son numéro d'institution jusqu'au 30 septembre 2008.
267. Le 31 décembre 2006, la Fiducie Trimark (#607) a cessé d'être membre de l'Association. La dernière date pour la compensation des effets TAF et papier a été le 9 mars 2007. Le #607 peut être retiré des tables de traitement des paiements papier.
268. Le 22 février 2007, l'Arnstein Community Credit Union Limited (#808) est devenue membre de l'Association et la Banque de Montréal (#001) est son agent de compensation.
269. À compter du 1^{er} avril 2007, North York Community Credit Union Limited («NYCCU») a fusionné avec PACE Savings & Credit Union Limited («PACE») (non-membre de l'ACP). PACE est membre de la CUCO et n'est pas admissible à la qualité de membre de l'ACP. Par conséquent, NYCCU a cessé d'être membre. BMO (001), l'agent de compensation de NYCCU, a confirmé que le numéro d'institution 812 peut être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier à compter du 5 novembre 2007.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

270. À compter du 10 septembre 2007, la Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (307) a changé d'agent de compensation, remplaçant BMO (001) par RBC (003).
271. Le 24 mai 2007, la BCPBank Canada (0305) a demandé des lettres patentes de dissolution, et s'est ainsi mise en liquidation volontaire. En outre, le 15 octobre 2007, elle a changé d'agent de compensation, remplaçant RBC (003) par BMO (001).
272. Le 15 octobre 2007, la Banque Korea Exchange du Canada (275) a changé d'agent de compensation, remplaçant BMO (001) par RBC (003).
273. Le 30 novembre 2006, le Conseil a approuvé la demande d'adhésion de la Société de fiducie GE Money, sous réserve de la réception de l'approbation réglementaire de commencer les opérations. Cette approbation a été accordée le 21 août 2007. RBC (003) est l'agent de compensation de la Société de fiducie GE Money.
274. Le 4 octobre 2007, la Banque d'affaires Mitsuho Corporate Bank, Ltée, branche canadienne, est devenue membre de l'Association et s'est vu réattribuer le numéro d'institution 277 (qui appartenait auparavant à la Banque commerciale Mitsuho (Canada). La Banque commerciale Mitsuho (Canada) s'est vu attribuer un nouveau numéro d'institution (350). La CIBC (010) est l'agent de compensation des deux banques.
275. Le 1^{er} octobre 2007, l'Employees of Dofasco (Hamilton) Credit Union Limited (« Dofasco ») (854) et la Stelco Finishing Works Credit Union Limited (« Stelco ») (non-membre de l'ACP et anciennement membre de la Credit Union Central of Ontario) ont fusionné sous le nouveau nom de Golden Horseshoe Credit Union Limited (« Golden Horseshoe ») (854). La Banque de Montréal demeurera l'agent de compensation pour Golden Horseshoe (854).
276. Le 29 novembre 2007, l'Equitable Trust Company est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 623 lui a été attribué. La Banque Toronto-Dominion (004) est devenue son agent de compensation, à compter du 1^{er} avril 2008.
277. Le 1^{er} octobre 2007, la Banque Ouest (337) et la Banque Ubiquity du Canada (342) ont fusionné en une même entreprise sous le nom de Banque Ouest. La Banque Ouest continuera d'utiliser le même numéro d'institution 342, et le numéro d'institution 337 sera graduellement retiré du service un an après la fusion.
278. Le 26 octobre 2007, la Banque Nationale de Grèce (Canada) (286) a été prorogée comme société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a donc cessé d'être membre de l'Association ce jour-là.
279. Le 24 août 2007, Landsbanki Canada est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 351 lui a été attribué. Cependant, elle n'offre pas de services de chèques à ses clients et n'a pas l'intention d'introduire des effets de paiement à la compensation.

Landsbanki sera plutôt un membre non participant du STPGV, et aura recours à la Banque Royale du Canada (003) pour traiter ses virements.

- 280. Le 3 octobre 2007, la Banque DirectCash est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 352 lui a été attribué. La Banque de Montréal (001) est devenue son agent de compensation, à compter du 31 mars 2008.
- 281. La 14 décembre 2007, BCPBank Canada (305) s'est vu délivrer des lettres patentes de dissolution et a donc cessé d'exister ce jour-là. Le numéro d'institution 305 peut être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.
- 282. Le 1^{er} juillet 2008, la Mellon Bank, N.A. (#242) a changé de nom pour devenir The Bank of New York Mellon, suite à une réorganisation de sa société mère.
- 283. La Credit Union Central of New Brunswick (#849) et la Credit Union Central of Nova Scotia (#839) ont remplacé la Banque de Nouvelle-Écosse (#002) par la Coopérative des caisses de crédit du Canada (#869) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier et de TAF par la Banque de Nouvelle-Écosse pour les deux centrales sera le 4 juillet 2008, et la CCCC commencera à traiter les effets papier et de TAF pour les deux centrales le 7 juillet 2008.
- 284. Le 22 juillet 2008, la Jameson Bank est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 354 lui a été attribué. La Banque de Montréal (#001) est devenue son agent de compensation le 13 octobre 2008.
- 285. La Banque Ouest (#342) remplacera (#001) la Banque de Montréal par la Centrale des caisses de crédit du Canada (#869) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier et de TAF par la Banque de Montréal sera le 12 septembre 2008, et la CCCC commencera à traiter les effets papier et de TAF le 15 septembre 2008.
- 286. Suite à une nouvelle demande, une prolongation de la période de retrait graduel de l'institution #326 (Banque Amicus) a été accordée jusqu'au 31 décembre 2010 (voir aussi nota 306).
- 287. Le 1^{er} juillet 2008, la Credit Union Central of British Columbia (CUCBC) (#809) et la Credit Union Central of Ontario (CUCO) (#828) ont fusionné sous le nouveau nom Central 1 Credit Union. Central 1 s'est vu accorder le droit de continuer d'utiliser les numéros d'institution 809 et 828 jusqu'au 31 décembre 2010 (voir aussi nota 306).
- 288. La Desjardins Credit Union (#239) a remplacé la Banque Royale du Canada (003) par le Groupe Desjardins (#815) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier et de TAF par la Banque Royale du Canada a été le 30 mai 2008, et le Groupe Desjardins a commencé à traiter ces effets le 2 juin 2008.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

289. L'Alliance des Caisses Populaires de l'Ontario (#890) et la Caisse Populaire de Kapuskasing Ltée (#836) ont remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par le Groupe Desjardins (#815) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier et de TAF par la Banque du Canada a été le 30 mai 2008, et le Groupe Desjardins a commencé à traiter ces effets le 2 juin 2008.
290. Le 9 octobre 2008, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 624 lui a été attribué. La Banque Royale du Canada (#003) lui sert d'agent de compensation.
291. Le 26 novembre 2008, le ministre des Finances a approuvé la demande de certificat de prorogation de la Société de fiducie GE Money (#622) en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Par conséquent, la Société de fiducie GE Money n'est pas admissible à la qualité de membre et n'est plus membre de l'Association.
292. Le 27 novembre 2008, l'Industrielle Alliance, Fiducie inc. est devenue membre de l'Association. Le numéro d'institution 625 lui a été attribué. La Banque Royale du Canada (#003) lui sert d'agent de compensation.
293. La Communication Technologies Credit Union Limited (#807) a remplacé la Banque de Nouvelle-Écosse (#002) par la Banque de Montréal (#001) comme agent de compensation. La dernière date de traitement par la Banque de Nouvelle-Écosse a été le 5 décembre 2008, et la Banque de Montréal a commencé le traitement le 8 décembre 2008.
294. Depuis le 12 décembre 2008, la Banque Toronto-Dominion (#004) n'est plus l'agent de la Compagnie de fiducie Citizens Trust (#554). La Compagnie de fiducie Citizens Trust ne compense plus d'effets sous le #554 et ne répond donc plus aux conditions d'admissibilité à l'Association et cessera d'être membre le 16 mars 2009.
295. La Société de fiducie Peace Hills (#568) a remplacé la Banque de Nouvelle-Écosse (#002) par la Banque de Montréal (#001) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier et de TAF par la Banque de Nouvelle-Écosse a été le 16 janvier 2009 et la Banque de Montréal a commencé à traiter ces effets le 19 janvier 2009.
296. Le 9 février 2009, la Banque de Chine (#308) a remplacé la Banque de Montréal (#001) par la Banque Royale du Canada (#003) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier et de TAF par la Banque de Montréal a été le 6 février 2009.
297. Une nouvelle prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 252 (JP Morgan Chase Bank, N.A.), à valoir jusqu'au 13 mai 2009, a été accordée. À compter du 19 mai 2009, le numéro d'institution 252 peut être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.

298. Le 22 août 2008, la Banque Shinhan du Canada s'est vu délivrer des lettres patentes de constitution, devenant du même coup membre de l'Association, et s'est vu attribuer le numéro d'institution 355. Bien qu'elle ait reçu son autorisation de fonctionnement à compter du 5 février 2009, la Banque Shinhan du Canada n'a pas commencé à compenser d'effets avant le 9 mars 2009. La Banque de Montréal (#001) est l'agent de compensation de la Banque Shinhan.
299. Le 12 février 2009, Edward Jones est devenu membre de l'Association et s'est vu attribuer le numéro d'institution 701. La Banque de Montréal (#001) lui servira d'agent de compensation, à compter du 19 mai 2009.
300. La Société de fiducie Community (#507) a remplacé la Banque de Nouvelle-Écosse (#002) par la Banque Royale du Canada (#003) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier, TAF et STPGV par la Banque de Nouvelle-Écosse a été le 17 avril 2009, et la Banque Royale du Canada a commencé à traiter ces effets le 20 avril 2009.
301. Le 9 mars 2009, en vertu de l'article 17 de la Companies Act de la Nouvelle-Écosse, le registraire des sociétés par actions à responsabilité illimitée (Registrar of Joint Stock Companies) a approuvé le changement de nom d'E*TRADE Canada Securities Corporation (#700) à Scotia iTRADE Corp.
302. Le 27 avril 2009, la Société de fiducie canadienne de l'Ouest (#624) s'est retirée de l'ACP. Le numéro d'institution 624 peut être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.
303. La Fédération des Caisses Populaires Acadiennes (#507) remplacera la Banque Nationale du Canada (#006) par La Caisse Centrale Desjardins (#815) comme agent de compensation. La dernière date de traitement des effets papier et TAF par la Banque Nationale du Canada sera le 29 mai 2009 et La Caisse Centrale Desjardins commencera à traiter ces effets le 1er juin 2009.
304. Le 21 septembre 2009, Scotia iTRADE Corporation (#700) a cessé d'être membre de l'Association, et le numéro d'institution 700 a été retiré des tables de traitement des effets de paiement papier des institutions membres.
305. Le 2 septembre 2008, la Citco Bank s'est vu délivrer des lettres patentes de constitution, devenant du même coup membre de l'Association. La Citco Bank a reçu une autorisation de fonctionnement à compter du 10 juin 2009, mais elle n'a pas l'intention de compenser d'effets. Le numéro d'institution 356 a été réservé pour la Citco Bank, et la Banque Royale du Canada (#003) lui servira d'agent de compensation si elle désire utiliser son numéro d'institution sur des effets.

306. Invoquant l'article 4 de la présente Règle, la Central 1 Credit Union et la CIBC ont demandé que leur soient réattribués les numéros d'institution 828 et 326, respectivement. Le président a accédé à ces demandes, si bien que les numéros d'institution 828 et 326 continueront d'être utilisés de façon définitive.
307. En date du 15 octobre 2009, en vertu du paragraphe 599(3) de la Loi sur les banques, le surintendant des institutions financières a autorisé que lui soient remis les éléments d'actif de la Landsbanki Canada (#351). Par conséquent, en vertu de l'article 599(5) de la Loi sur les banques, les autorisations d'exercer ses activités ont été réputées révoqués à la Landsbanki Canada. Donc, depuis le 15 octobre 2009, la Landsbanki Canada a cessé d'être membre de l'ACP. Par conséquent, le numéro d'institution 351 peut être retiré des tableaux de traitement des effets papier des membres.
308. En vertu du paragraphe 528(1.1) de la Loi sur les banques, le surintendant adjoint du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a pris une ordonnance pour changer le nom de l'ABN AMRO Bank N.V. (#240) à The Royal Bank of Scotland N.V. (succursale du Canada) (#240), à compter du 6 février 2010. De même, en vertu du paragraphe 217(3) de la Loi sur les banques, le surintendant adjoint du BSIF a approuvé le règlement administratif de l'ABN AMRO Bank du Canada (#331) (qui est en liquidation volontaire) pour changer son nom à The Royal Bank of Scotland (Canada) (#331), à compter du 6 février 2010.
309. La Pacific and Western Bank of Canada (#334) a fait savoir qu'elle commencera à introduire des effets de paiement papier à la compensation. Par conséquent, la Banque Canadienne Impériale de Commerce (#010) est devenue l'agent de compensation de la Pacific and Western Bank of Canada, à compter du 24 mars 2010.
310. Le 5 avril 2010, la Banque Bridgewater (#347) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Centrale des caisses de crédit du Canada (#869) comme agent de compensation pour ses effets papier et de TAF. La Banque Royale du Canada (#003) continuera de s'occuper des comptes d'entreprise pour la Banque Bridgewater.
311. M&T Bank s'est vu accorder une ordonnance établissant une succursale de banque étrangère au Canada, en vigueur le 6 octobre 2009. Conformément à l'alinéa 4(1)(b) de la Loi sur l'ACP, M&T est devenue membre de l'ACP. De plus, M&T a reçu son autorisation de fonctionnement à compter du 19 mai 2010. La Banque Royale du Canada (#003) agit en tant que son agent de compensation.
312. Le 3 mai 2010, Industrie Canada a émis un certificat de prorogation à la Banque Commerciale Mizuho (Canada) (#350), lui permettant de poursuivre en tant que société par action en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Par conséquent, la Banque Commerciale Mizuho (Canada) n'est plus admissible à la qualité de membre et a cessé d'être membre en date du 3 mai 2010. Donc, le numéro d'institution 350 peut maintenant être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.

313. Le 2 juillet 2010, La Banque de l'Asie de l'Est (Canada) (#307) a changé son nom à la Banque industrielle et commerciale de Chine (Canada) (#307).
314. Le 5 juillet 2010, La Caisse Centrale Desjardins du Québec (#815) agira en tant qu'agent de compensation pour les mandats-poste de Postes Canada (en dollars canadiens et en dollars américains).
315. Le 15 avril 2010, Lambton Financial Credit Union Limited (#850) s'est joint à Central 1 Credit Union et a cessé d'être membre de l'Association canadienne des paiements. Le numéro d'institution #850 s'est vu accorder une prolongation de deux ans de la période de retrait graduel jusqu'au 15 avril 2013. Suite à une nouvelle demande de Central 1 Credit Union, le 4 avril 2013, la période de retrait graduel du numéro d'institution 850 a été prolongée jusqu'au 26 juillet 2013.
316. En date du 18 octobre 2010, la Banque Dundee du Canada (#343) a changé d'agent de compensation de la Banque Royale du Canada (#003) à la Banque de Nouvelle-Écosse (#002).
317. En date du 1er janvier 2004, la Banque Dresdner du Canada (#261) a continué de faire affaire (après liquidation volontaire) en tant que société en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Par conséquent, la Banque Dresdner du Canada n'est plus admissible à la qualité membre de l'Association, et a cessé d'être membre en date du 1er janvier 2004.
318. En date du 29 novembre 2010, Promutuel Capital, société de fiducie inc (#557) a cessé d'être membre de l'ACP.
319. En date du 1^{er} janvier 2011, la Credit Union Central of Nova Scotia (#839), la Credit Union Central of Prince Edward Island (#813) et la Brunswick Credit Union Federation Limited (#849) ont combiné leurs services respectifs sous le nom d'Atlantic Central (#839). Atlantic Central continuera d'utiliser le numéro 839, tandis que les numéros 813 et 849 seront retirés graduellement du service un an après la fusion (1^{er} janvier 2012).
320. Le 1er janvier 2011, la DUCA Financial Services Credit Union Ltd. (806) a fusionné avec la Virtual One Credit Union Limited (848) sous le nom de DUCA Financial Services Credit Union Ltd. La Banque de Montréal est l'agent de compensation de DUCA et la Banque Toronto-Dominion l'agent de compensation de Virtual One. La fusion juridique prend effet le 1er janvier, mais le regroupement des systèmes de données prendra plusieurs mois. Tant que ce regroupement ne sera pas fait, les opérations de compensation de Virtual One se poursuivront comme d'habitude, le seul changement étant que le nom associé à l'institution 848 sera DUCA Financial Services Credit Union Ltd. Après le regroupement des systèmes de données, le numéro d'institution de l'ACP 848 sera traité par la Banque de Montréal, mais il y aura d'autres informations sur la date du regroupement opérationnel (systèmes de données) en temps utile.

321. Le 13 octobre 2009, le Programme de revenu résidentiel CHIP s'est vu délivrer des lettres patentes de prorogation comme banque sous le nom Banque HomEquity, devenant du même coup membre de l'Association. La Banque HomEquity a reçu une autorisation de fonctionnement à compter du 13 octobre 2009, mais elle n'a pas l'intention de compenser d'effets. Le numéro d'institution 358 lui a été réservé, pour le cas où elle désirerait envoyer des effets à la compensation plus tard.
322. Le 24 juillet 2009, la Banque Walmart du Canada est devenue membre de l'Association. La Banque Walmart du Canada a reçu une autorisation de fonctionnement à compter du 31 mai 2010, mais elle n'a pas l'intention de compenser d'effets. Le numéro d'institution 359 lui a été réservé, pour le cas où elle désirerait envoyer des effets à la compensation plus tard.
323. Le 6 novembre 2009, la Barclays Bank PLC, succursale canadienne (#360) est devenue membre de l'Association. La Barclays Bank PLC a reçu une autorisation de fonctionnement à compter du 18 décembre 2009, mais elle n'a pas l'intention de compenser d'effets. Le numéro d'institution 360 lui a été réservé, pour le cas où elle désirerait envoyer des effets à la compensation plus tard.
324. Le 6 juillet 2011, la Central 1 Credit Union est devenue l'adhérent-correspondant de groupe du groupe formé de la Central 1 Credit Union, la Credit Union Central Alberta Limited, la Credit Union Central of Saskatchewan et la Credit Union Central of Manitoba Limited. Le numéro d'institution financière 869 a été réattribué à la Central 1 Credit Union. La Central 1 Credit Union continuera d'utiliser les numéros d'institution financière 809 et 828.
325. Suite à la note 320 ci-dessus, il y a eu fusion des systèmes de données entre la DUCA Financial Services Credit Union Ltd. (806) et l'ancienne Virtual One Credit Union Ltd. (848) en juin 2011. Suite à cette fusion, depuis le 20 juin 2011, c'est la Banque de Montréal (001) qui assure la compensation pour l'institution 848. La Banque Toronto-Dominion (004) a confirmé que la dernière date pour laquelle elle a assuré le traitement pour l'institution 848 était le 17 juin 2011. Le numéro d'institution 848 sera graduellement retiré du service un an après la fusion juridique.
326. Depuis le 1er juin 2011, le Meridian Credit Union Limited (837) a fusionné avec la Desjardins Credit Union Inc. (239) sous le nom de Meridian Credit Union Ltd. La Central 1 Credit Union est l'agent de compensation de la Meridian et la Caisse centrale Desjardins du Québec est l'agent de compensation de la Desjardins Credit Union. La fusion juridique a pris effet le 1er juin, mais la conversion des systèmes de traitement des données n'aura lieu qu'au printemps 2012. D'ici que la conversion des systèmes de traitement des données soit faite, les opérations de compensation de la Desjardins Credit Union Inc. se poursuivront comme d'habitude. Une fois terminée la conversion des systèmes de traitement des données, le numéro d'institution 239 sera confié à la Central 1 Credit

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

Union, mais il y aura d'autre information sur la date de la conversion opérationnelle (systèmes de données) en temps utile.

- 327. La Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (334) a remplacé la Banque Canadienne Impériale de Commerce (010) par la Banque Royale du Canada (003) comme agent de compensation en juin 2011. La dernière date de compensation par la Banque Canadienne Impériale de Commerce était le 24 juin 2011 et la Banque Royale du Canada a commencé à faire la compensation le 27 juin 2011.
- 328. Le 24 juin 2011, American Express Travellers Cheques (369) a remplacé la Banque de Montréal (001) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (010) par la Banque Royale du Canada (003) comme agent de compensation pour les effets papier. La dernière date de compensation par la Banque de Montréal et la Banque Canadienne Impériale de Commerce a été le 24 juin 2011 et la Banque Royale du Canada a commencé à faire la compensation le 27 juin 2011.
- 329. Le 1 décembre 2011, le surintendant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a délivré des lettres patentes pour changer le nom de la Banque MBNA Canada (#311) à Banque BofA Canada.
- 330. Le 4 mars 2011, la Banque MonCana s'est vu délivrer des lettres patentes de constitution, devenant du même coup membre de l'Association. La Banque MonCana a reçu son autorisation de fonctionnement à compter du 22 septembre 2011, mais elle n'a pas l'intention de compenser d'effets. Le numéro d'institution 361 a été réservé à la Banque MonCana pour le cas où elle désirerait envoyer des effets à la compensation plus tard.
- 331. Suite à la note 319, Atlantic Central (#839) s'est vu accorder le droit d'utiliser le numéro d'institution 849 pour une période indéfinie. Le numéro d'institution 849 a été réattribué à Atlantic Central. En date du 1er janvier 2012, le numéro d'institution 813 a été retiré et a été éliminé des tables de traitement des effets de paiement papier des institutions membres.
- 332. Suite à la note 326, la Central 1 Credit Union s'est vu accorder une prolongation d'un an de la période de retrait graduel du numéro d'institution 239 (celui de l'ancienne Desjardins Credit Union Inc.). Le numéro d'institution 239 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 1er juin 2013. En outre, à compter du 22 mai 2012, la Central 1 Credit Union fera fonction d'agent de compensation pour l'institution 239 pour la période de prolongation d'un an pour les effets papier et de TAF seulement. La Central 1 recevra les effets de TAF de l'institution 239 au point d'échange de Vancouver 86900. La province d'Ontario continuera d'utiliser le numéro d'institution 239 pour les versements d'impôt.
- 333. Le 16 avril 2012, B2B Trust (#618) a fusionné avec la Compagnie de fiducie M.R.S. (#619) sous le nom B2B Trust. B2B Trust continuera d'utiliser le numéro d'institution

618, et le numéro d'institution 619 sera graduellement retiré du service un an après la fusion. À l'heure actuelle, l'agent de compensation de B2B Trust est la Banque Laurentienne du Canada (#039), et l'agent de compensation de la Compagnie de fiducie M.R.S. Trust est la Banque Royale du Canada (#003). La fusion juridique a pris effet le 16 avril, mais B2B Trust a indiqué que le regroupement de ses systèmes de traitement des données prendra plusieurs mois. D'ici là, les opérations de compensation de la Compagnie de fiducie M.R.S. se poursuivront comme d'habitude et le seul changement est que le nom associé à l'institution 619 sera B2B Trust. Après le regroupement des systèmes de traitement des données, le numéro d'institution 619 sera traité par la Banque Laurentienne du Canada. Cependant, il y aura d'autres informations sur la date de la fusion opérationnelle (des systèmes de données) en temps utile.

334. Suite à la note 325, la DUCA Financial Services Credit Union Ltd (#806) s'est vu accorder une prorogation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 848 (celui de l'ancienne Virtual One Credit Union). Par conséquent, le numéro d'institution 848 demeurera dans vos tables de traitement des effets papier jusqu'au 31 août 2012.
335. Le 24 mai 2012, The Royal Bank of Scotland (Canada) (#331) a été prorogée comme société en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. The Royal Bank of Scotland (Canada) (auparavant en liquidation volontaire) n'est donc plus admissible à la qualité de membre de l'Association, et a cessé d'être membre en date du 24 mai 2012.
336. Suite à la note 333, le 7 juillet 2012, le Bureau du surintendant des institutions financières a émis des lettres patentes de prorogation à B2B Trust (#618) pour la proroger comme banque sous le nom B2B Bank. La B2B Bank continuera d'utiliser le numéro d'institution existant 618, et le numéro d'institution 619 (celui de l'ancienne Compagnie de fiducie M.R.S.) sera retiré du service un an après la fusion. À compter du 31 mars 2013, le numéro 619 peut être retiré des tables de traitement des effets papier.
337. La Banque des Premières Nations du Canada (no 310) a remplacé la Banque Toronto-Dominion (no 004) par la Central 1 Credit Union (no 869) comme agent de compensation pour ses effets papier et de TAF et par la Fédération des Caisses populaires Desjardins du Québec (no 815) pour ses effets PS. La dernière date de compensation par la Banque Toronto-Dominion était le 7 septembre 2012; la Central 1 Credit Union a commencé à faire la compensation des effets papier et de TAF le 10 septembre 2012 et la Fédération des Caisses populaires du Québec a commencé à faire la compensation des effets PS le 7 septembre 2012.
338. Le 24 février 2012, la St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Ltd. (no 833) est devenue membre de la Central 1 Credit Union (no 869) et a donc cessé d'être membre de l'ACP. La St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Ltd. a jusqu'au 1er octobre 2013 pour éliminer graduellement le numéro d'institution 833, qui pourra ensuite être retiré des tables de traitement des effets de paiement papier. Le 1er octobre 2012, la St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Ltd. a remplacé

la Banque Royale du Canada (no 003) par la Central 1 comme agent de compensation de ses effets papier et de TAF. La Central 1 commencera à traiter les effets de paiement papier et de TAF avec le premier échange le 1er octobre 2012. Prière de noter que la Central 1 échangera les effets de paiement de TAF pour la St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Ltd. au point d'échange de Vancouver.

339. En date du 30 octobre 2012, le surintendant des institutions financières a révoqué l'autorisation de Dexia Crédit Local S.A. (348) de s'établir comme succursale au Canada ainsi que son autorisation de fonctionnement. Par conséquent, depuis cette date, Dexia n'est plus membre de l'ACP, si bien que le numéro d'institution 348 peut être retiré des tables de traitement des effets de paiement des membres.
340. Le 6 septembre 2012, la DUCA Financial Services Credit Union Ltd. (« DUCA ») (806) est devenue membre de la Central 1 Credit Union (869) et elle n'est donc plus membre de l'ACP. Le 4 mars 2013, DUCA a remplacé la Banque de Montréal (« BMO ») (001) par la Central 1 (869) comme agent de compensation de ses effets papier et de TAF. DUCA continuera d'utiliser le numéro 806 pour une période d'un an, à compter du 4 mars 2013, pour faciliter la transition de ses paiements papier et de TAF de la BMO à la Central 1. À noter que la Central 1 échangera les effets de paiement de TAF pour DUCA au point d'échange de Vancouver, et que la Banque Royale du Canada (003) continuera de compenser les effets PS pour le compte de DUCA jusqu'à l'expiration de son contrat en 2014.
341. Le 21 octobre 2011, la Wells Fargo Bank, National Association, succursale canadienne (« Wells Fargo Bank ») est devenue membre de l'Association. La Wells Fargo Bank s'est vu accorder une autorisation de fonctionnement à compter du 28 septembre 2012. Le numéro d'institution 362 a été réservé pour la Wells Fargo Bank, et la Banque Royale du Canada a accepté d'être l'agent de compensation de la Wells Fargo Bank, mais elle ne prévoit pas commencer à compenser d'effets de paiement pour la Wells Fargo Bank avant le 1er juillet 2013.
342. Le 21 mai 2013, la Banque RBS plc, est devenue membre de l'Association et s'est vu réattribuer le numéro d'institution 240 (auparavant le numéro d'institution de la Royal Bank of Scotland N.V. (Canada)). La Royal Bank of Scotland N.V. (Canada) s'est vu attribuer le nouveau numéro d'institution 363. La Banque Royale du Canada (#003) est l'agent de compensation des deux succursales de banque étrangère.
343. Le 27 avril 2013, Communication Technologies Credit Union Limited (« ComTech ») (#807) est retournée à la Central 1 Credit Union et n'est donc plus membre de l'ACP. Le 30 août 2013, ComTech a remplacé la Banque de Montréal (« BMO ») (#001) par Central 1 Group Clearer (#828) comme agent de compensation pour les effets de paiement papier et de TAF. ComTech continuera d'utiliser le #807 pour une période d'un an à compter du 27 avril 2013, afin de permettre la transition de ses effets papier et de TAF de BMO à Central 1. Prière de noter que Central 1 échangera des effets de paiement de TAF pour ComTech (#807) au point d'échange de Vancouver (86900) et que la Banque

Royale du Canada continuera de compenser les effets PS pour le compte de ComTech jusqu'à l'expiration de son contrat.

344. Le 1^{er} juillet 2013, le surintendant des institutions financières a pris une ordonnance pour changer le nom sous lequel la Mizuho Corporate Bank, Ltd., Canada Branch (#277) fait affaire au Canada à Banque Mizuho Ltée, succursale canadienne (#277).
345. Le 1^{er} juillet 2013, le Bureau du surintendant des institutions financières a émis des lettres patentes de prorogation à l'Equitable Trust company (#623) pour la proroger comme banque sous le nom d'Equitable Bank (#623).
346. Suite à la note 338, le 18 septembre 2013, le président et chef de la direction a accordé une prolongation de la période d'élimination graduelle du numéro d'institution 833 (celui de l'ancienne St. Stanislaus-St. Casimir's Polish Parishes Credit Union Ltd.) jusqu'au 30 septembre 2014, après quoi ce numéro pourra être retiré des tables de traitement des effets de paiement papier.
347. Le 29 août 2013, Airline Financial Credit Union Ltd. (« Airline ») (#830) est redevenue membre de la Central 1 Credit Union et a donc cessé d'être membre de l'ACP. Airline remplacera la Banque de Montréal (« BMO ») (#001) par Central 1 Group Clearer (#828) comme agent de compensation pour ses effets papier et de TAF. La dernière date de traitement des effets papier et de TAF a été le vendredi 4 avril 2014, et Central 1 a commencé à faire la compensation des effets papier et de TAF le 7 avril 2014. Airline continuera d'utiliser le #830 pour une période d'un an à compter du 29 août 2013, le temps d'effectuer la transition de ses effets papier et de TAF de la BMO à Central 1. Prière de noter que Central 1 échangera les effets de paiement de TAF pour Airline au point d'échange de Vancouver (86900). Le 8 avril 2014, Airline a remplacé la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec (#815) par Central 1 comme agent de compensation pour le règlement des opérations PS.
348. Le 1^{er} septembre 2013, la B2B Banque (#618) a fusionné avec la Compagnie de Fiducie AGF (#560) sous le nom de B2B Banque. La B2B Banque continuera d'utiliser le numéro d'institution 618, et le numéro d'institution 560 sera graduellement retiré du service un an après la fusion. À l'heure actuelle, l'agent de compensation de la B2B Banque est la Banque Laurentienne du Canada (#039), et l'agent de compensation de la Compagnie de Fiducie AGF est la Banque Royale du Canada (#003). La fusion juridique a pris effet le 1^{er} septembre, mais le regroupement des systèmes de traitement de données prendra plusieurs mois. D'ici le regroupement des systèmes de traitement de données, les opérations de compensation de la Compagnie de Fiducie AGF se poursuivront comme d'habitude, et le seul changement est que le nom associé au numéro d'institution 560 sera B2B Banque. Après le regroupement des systèmes de traitement des données, le numéro d'institution 560 de l'ACP sera traité par la Banque Laurentienne du Canada. Cependant, il y aura d'autres informations sur la date du regroupement opérationnel (des systèmes de traitement de données) en temps utile.

349. Le 4 septembre 2013, la Compagnie de Fiducie ResMor (#620) a été prorogée comme société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a donc cessé d'être membre de l'Association ce jour-là. La Banque de Nouvelle-Écosse (#002) a continué d'effectuer la compensation des effets de la Compagnie de Fiducie ResMor jusqu'au 28 mars 2014, après quoi #620 a été retiré des tables de traitement des effets de paiement papier.
350. Le 1^{er} novembre 2013, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a émis des lettres patentes pour modifier l'acte constitutif de la Banque Dundee du Canada (#343) en changeant son nom à Banque canadienne Hollis (#343).
351. Le 1^{er} décembre 2013, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a émis des lettres patentes pour modifier l'acte constitutif de la Banque CTC du Canada (#315) en changeant son nom à Société de banque CTBC Canada (#315).
352. Le 1^{er} janvier 2014, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a émis des lettres patentes pour modifier l'acte constitutif de la Banque MonCana du Canada (#361) en changeant son nom à Banque CFF (#361).
353. Suite à une fusion en vertu de la Loi sur les caisses populaires et les credit unions du Manitoba, la Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc. (#819) a changé son nom à Caisse Populaire Groupe Financier Ltée.
354. Le 1^{er} janvier 2014, la Société de fiducie HSBC (Canada) (non-membre de l'ACP, mais filiale de la Banque HSBC Canada) a fusionné avec la Société de Trust Household (#630) sous le nom de Société de fiducie HSBC (Canada). En outre, le BSIF a approuvé l'acquisition par la Banque HSBC Canada du contrôle et d'une participation importante dans toutes les catégories en circulation d'actions de la Société de fiducie HSBC (Canada) et de la Société de Trust Household, à compter du 1^{er} janvier 2014. Par suite de l'acquisition, la Banque HSBC Canada a fait savoir que la Société de Trust Household cessera d'être membre de l'ACP au plus tard le 25 avril 2014; et, par conséquent, le numéro d'institution 630 pourra être retiré des tables de traitement des effets de paiement papier des institutions membres en date du 25 avril 2014.
355. Le surintendant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a émis des lettres patentes pour modifier l'acte constitutif de la Banque ING du Canada (#614) en changeant son nom à Banque Tangerine (#614), à compter du 9 mai 2014.
356. Le 24 avril 2013, la Banque Rogers s'est vu délivrer des lettres patentes de constitution et a reçu son autorisation de fonctionnement à compter du 23 août 2013 et est donc devenue membre de l'Association en date du 23 août 2014. Bien que le numéro d'institution 358 lui soit réservé, la Banque Rogers n'a pas l'intention d'envoyer d'effets de paiement à la compensation dans un avenir prévisible.

357. Le 27 novembre 2013, BNP Paribas s'est vu accorder une ordonnance l'établissant comme succursale de banque étrangère au Canada; par la suite, elle a reçu son autorisation de fonctionnement au Canada à compter du 1er janvier 2014 et est donc devenue membre de l'Association en date du 1er janvier 2014. BNP Paribas (Canada) (« banque de l'annexe II ») a transféré ses activités de paiement à la succursale de banque étrangère le 9 juin 2014 et, par conséquent, son numéro d'institution financière existant 250 a été transféré à la nouvelle succursale de banque étrangère et le nouveau numéro d'institution 367 a été attribué à la BNP Paribas (Canada). Le 9 juin 2014, la Banque de Montréal (# 001) est devenue l'agent de compensation de la succursale de banque étrangère.
358. Le 12 février 2014, la PNC Bank Canada Branch s'est vu accorder une ordonnance l'établissant comme succursale de banque étrangère de services complets au Canada et est donc devenue membre de l'Association. La succursale de banque étrangère a commencé à faire la compensation d'effets le 14 avril 2014. La PNC Bank Canada Branch s'est vu attribuer le numéro d'institution 365 pour son usage, et la Banque Royale du Canada (#003) a confirmé qu'elle sera l'agent de compensation de la succursale de banque étrangère.
359. Le 2 juin 2014, la Société d'Hypothèques de la Banque Royale (#592) a cessé d'être membre de l'ACP; par conséquent, le numéro d'institution 592 a été retiré des tables de traitement des effets de paiement papier des institutions membres en date du 2 juin 2014.
360. Le 16 juin 2014, la Jameson Bank (#354) a été prorogée comme société en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et a donc cessé d'être membre de l'Association ce jour-là. Le numéro d'institution 351 a donc été retiré des tables des processus de traitement des effets de paiement papier.
361. Pour le compte du surintendant des institutions financières, le surintendant adjoint a approuvé le déblocage des actifs de la HSBC Bank USA, National Association (#333) au Canada le 23 juillet 2014. Par conséquent, conformément à l'article 599 de la Loi sur les banques, l'ordonnance du ministre permettant l'établissement de la succursale et l'autorisation de fonctionnement émise par le surintendant ont toutes deux été réputées révoquées ce jour-là. La HSBC Bank USA, National Association, a donc cessé d'être membre de l'Association ce jour-là.
362. La CFF Bank (#361) a commencé à compenser des effets en octobre 2014. La Banque de Montréal (#001) a commencé à faire la compensation des effets papier et de TAF pour la Banque CFF le 14 octobre 2014 et la Caisse centrale Desjardins (#815) a confirmé qu'elle serait l'agent de règlement pour le compte de la CFF Bank pour ses effets PDV, à compter du 26 octobre 2014.
363. Pour donner suite à la note 347, la Central 1 Credit Union a demandé une prolongation d'un an de la période de retrait graduel du numéro d'institution 830. Le président et chef

de la direction de l'ACP a accédé à la demande de Central 1 de prolonger la période de retrait graduel du numéro d'institution 830 (celui de l'ancienne Airline Financial Credit Union Ltd.) jusqu'au 31 mars 2015. Le numéro d'institution 830 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 31 mars 2015, après quoi il pourra en être retiré.

- 364.** Le 1er octobre 2014, le surintendant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a délivré des lettres patentes pour modifier l'acte constitutif de la Banque Ouest (#342) et modifier son nom en Banque Zag (#342). De plus, la Banque Ouest a changé d'agent de compensation des effets papier et remplacé la Central 1 Credit Union (« Central 1 ») (#869) par la Banque royale du Canada (« RBC ») (#003) plus tard en octobre 2014. Central 1 a confirmé que la dernière date à laquelle elle assurerait le traitement des effets papier était le vendredi 17 octobre 2014 et la RBC a confirmé qu'elle commencerait à compenser les effets papier de la Banque Zag le lundi 20 octobre 2014. RBC a aussi confirmé qu'elle s'attend à commencer à compenser les effets de TAF de la Banque Zag le 2 mars 2015. La Banque Ouest ne compense pas actuellement d'effets de TAF. La Banque Ouest (Banque Zag) utilise actuellement la RBC (#003) comme agent de règlement PDV et continuera de le faire. La Banque Ouest (Banque Zag) utilise actuellement Central 1 comme agent aux fins du STPGV. Central 1 a aussi confirmé qu'elle ne représente plus la Banque Ouest (Banque Zag) pour les questions relatives au STPGV depuis le 17 octobre 2014.
- 365.** Le 8 décembre 2013, le Bureau du surintendant des institutions financières a délivré des lettres patentes de prorogation à la Continental Currency Exchange Corporation pour la proroger comme banque sous le nom de Banque Continentale du Canada. La Banque Continentale du Canada a reçu son agrément de fonctionnement au Canada le même jour; elle est donc devenue membre de l'Association à cette date. Bien qu'elle ait reçu son agrément de fonctionnement, la Banque Continentale du Canada sera soumise à certaines restrictions en vertu de l'article 53 de la Loi sur les banques; toutefois, ces restrictions ont été levées le 5 décembre 2014. Le numéro d'institution 364 a été réservé pour la Banque Continentale du Canada, et la Banque de Montréal sera l'agent de compensation pour ses effets papier et de TAF à compter du 5 janvier 2015.
- 366.** Le 31 janvier 2014, la Banque de construction de Chine succursale de Toronto (CCB) s'est vu accorder une ordonnance l'établissant comme succursale de banque étrangère; elle a par la suite reçu son agrément de fonctionnement au Canada, à compter du 29 octobre 2014 et est donc devenue membre de l'Association en date du 29 octobre 2014. Le numéro d'institution 366 a été réservé pour la CCB, et la Banque Royale du Canada est l'agent de compensation pour ses effets papier et de TAF à compter du 8 décembre 2014.
- 367.** Suite à la note 363, la Central 1 Credit Union a demandé une prolongation d'un an de la période de retrait graduel du numéro d'institution 830. Le président et chef de la direction de l'ACP a accédé à la demande de Central 1 de prolonger la période de retrait graduel du

- numéro d'institution 830 (celui de l'ancienne Airline Financial Credit Union Ltd.) jusqu'au 30 septembre 2015. Le numéro d'institution 830 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 30 septembre 2015, après quoi il pourra en être retiré.
368. Suite à la note 340, la DUCA Financial Services Credit Union a demandé une nouvelle prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 806. Le président et chef de la direction de l'ACP a accédé à la demande de la DUCA de prolonger la période de retrait graduel du numéro d'institution 806 (celui de l'ancienne Duca Financial Credit Union Ltd.) jusqu'au 30 juin 2015. Le numéro d'institution 806 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 30 juin 2015, après quoi il pourra en être retiré.
369. Le 30 juillet 2014, l'Ontario Civil Service Credit Union Limited (« OCS ») (846) est redevenue membre de la Central 1 Credit Union (« Central 1 ») et a donc cessé d'être membre de l'ACP. En raison d'une fusion subséquente avec la Provincial Alliance Credit Union Limited, OCS a changé son nom pour Rapport Credit Union Limited (« Rapport ») le 31 juillet 2014. Le 28 septembre 2015, Rapport a remplacé la Banque de Nouvelle-Écosse (« BNE ») (002) par Central 1 Group Clearer (828) comme agent de compensation de ses effets papier et de TAF. Prière de noter que Central 1 échangera les effets de paiement de TAF pour Airline au point d'échange de Vancouver (86 900). Le 28 septembre 2015, Rapport a remplacé la Fédération des caisses populaires Desjardins du Québec (815) par Central 1 comme agent de compensation pour le règlement des opérations PS. Le président et chef de la direction de l'ACP a accédé à la demande de Central 1 de prolonger la période de retrait graduel du numéro d'institution 846 jusqu'au 28 septembre 2016. Le numéro d'institution 846 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 28 septembre 2016, après quoi il pourra en être retiré.
370. L'ACP a été informé que la Deutsche Bank Canada (329) (banque de l'annexe II) ne devrait plus être membre de l'ACP. Lorsque la Deutsche Bank AG (banque de l'annexe III) a été établie le 25 janvier 2001, Deutsche Bank Canada a transféré son numéro d'institution 265 à la Deutsche Bank AG et le nouveau numéro d'institution 329 a été attribué à la Deutsche Bank Canada. Ensuite, la Deutsche Bank Canada (329) s'est mise en liquidation volontaire le 30 juillet 2001 et fut plus tard prorogée en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions le 26 mars 2003. Par conséquent, la Deutsche Bank Canada (329) n'est plus admissible à la qualité de membre de l'ACP. Le numéro d'institution 329 a été supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.
371. Le 1^{er} novembre 2015, la Banque Korea Exchange du Canada (275) a changé son nom à Banque KEB Hana du Canada (275).
372. En décembre 2015, BNP Paribas, Canada Branch (250) a remplacé la Banque de Montréal (« BMO ») (001) par la Banque Royale du Canada (« RBC ») (003) comme agent

de compensation pour ses effets papier et de TAF. BMO a confirmé que la dernière date à laquelle elle a traité les effets papier et de TAF était le vendredi 4 décembre 2015 et RBC a confirmé qu'elle a commencé à faire de la compensation au nom de BNP Paribas, Canada le lundi 7 décembre 2015.

373. Le Conseil d'administration de l'ACP a approuvé la demande d'adhésion de la Compagnie Home Trust (627) le 18 février 2016. La Compagnie Home Trust est donc devenue membre de l'ACP le 18 février 2016. La Compagnie Home Trust n'a pas l'intention de mettre d'effets de paiement en compensation à ce stade-ci.
374. Le 1^{er} mars 2016, la Banque Nationale de l'Inde (Canada) (294) a changé de nom pour devenir la Banque SBI Canada (294).
375. À compter du 11 avril 2016, les chèques de voyage en argent canadien Thomas Cook (375) ne seront plus admissibles en compensation et ne seront plus compensés par la Banque Nationale du Canada (006). En outre, la Banque Nationale du Canada ne compensera plus les chèques de voyage MasterCard Thomas Cook portant le code 10002 à compter du 11 avril 2016.
376. Le 1^{er} juillet 2015, la Mainstreet Credit Union Ltd. (membre de Central 1) a fusionné avec la Goderich Credit Union (844) sous le nom de Mainstreet Credit Union Ltd. La Goderich Credit Union n'est donc plus membre de l'ACP. La Central 1 Credit Union (869) remplacera la Banque de Montréal (001) comme agent de compensation des effets papier et TAF de l'ancienne Goderich Credit Union à compter du 2 mai 2016. Les effets de paiement TAF seront échangés au point d'échange de Vancouver (86900). La Central 1 Credit Union (869) remplacera la Banque Royale du Canada (003) comme agent de compensation des effets PV à compter du 2 mai 2016.
377. Le 18 mars 2015, The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltd. a été autorisée par arrêté à ouvrir une succursale au Canada sous la dénomination sociale La Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltée, succursale canadienne; et, par la suite, elle s'est vu délivrer une ordonnance l'autorisant à commencer à exercer ses activités au Canada à compter du 8 avril 2016. Conformément au paragraphe 4(3)a) de la Loi canadienne sur les paiements, La Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltée, succursale canadienne, est donc devenue membre de l'Association le 8 avril 2016. À compter du 2 mai 2016, la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada) (« banque de l'annexe II ») a transféré ses activités de paiement à la succursale de banque étrangère; son numéro d'institution financière existant 245 a donc été transféré à la nouvelle succursale de banque étrangère et le nouveau numéro d'institution 371 a été attribué à la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada). La Banque Royale du Canada (003) a confirmé qu'elle sera l'agent de compensation de la succursale de banque étrangère pour les effets papier et TAF. Elle sera aussi l'agent de la succursale de banque étrangère aux fins du STPGV.
378. Le ministre des Finances a approuvé la prorogation de la Centrale des caisses de crédit du Canada en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. La nouvelle

organisation, l'Association canadienne des coopératives financières (ACCF), demeure une association commerciale nationale pour le système canadien des coopératives de crédit. Avec ce changement, la Centrale des caisses de crédit du Canada (désormais l'ACCF) n'est plus admissible à la qualité de membre de l'ACP à compter du 30 décembre 2015.

- 379. Le 9 mai 2016, Rabobank Nederland (322) a changé de nom pour devenir Rabobank Canada (322).
- 380. Suite à la note 376, le président et chef de la direction a accordé une prolongation de la période d'élimination graduelle du numéro d'institution 844 (celui de l'ancienne Goderich Community Credit Union Limited) jusqu'au 4 juillet 2017, après quoi ce numéro pourra être retiré des tables de traitement des effets de paiement papier.
- 381. Le 13 mai 2016, la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (334) a changé de nom pour devenir VersaBank (334).
- 382. L'ACP a reçu confirmation que la libération de l'actif de la Banque RBS N.V. (363) a été autorisée le 23 juin 2016. Par conséquent, les ordonnances permettant l'établissement de la succursale et l'autorisation de fonctionnement ont toutes deux été révoquées ce jour là. La Banque RBS N.V. n'est donc plus membre de l'Association depuis le 23 juin 2016.
- 383. La Fédération de caisses populaires acadiennes Limitée (FIN 865) a fusionné avec 15 caisses populaires membres de la Fédération et l'Office de stabilisation de la Fédération pour former la Caisse populaire acadienne Ltée. La nouvelle entité est devenue une coopérative de crédit fédérale le 1er juillet 2016 en vertu d'une ordonnance émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). La Caisse populaire acadienne Ltée continuera d'utiliser FIN 865 et les accords de compensation demeureront les mêmes.
- 384. La Banque RBS plc (240) liquide ses opérations et n'offre plus d'effets de paiement à ses clients. La Banque Royale du Canada (003) est l'agent de compensation SACR de la Banque RBS plc et fait aussi fonction d'agent pour les fins du STPGV. La dernière date pour laquelle la Banque Royale du Canada a assuré ces services est le 3 juillet 2016. La Banque RBS plc demeure membre de l'ACP.
- 385. La Banque Wealth One du Canada a reçu son autorisation de fonctionnement à compter du 7 juillet 2016. Conformément à l'alinéa 4(3)a) de la Loi canadienne sur les paiements, la Banque Wealth One du Canada est donc devenue membre de l'Association, à compter du 3 octobre 2016. Le numéro d'institution 370 a été réservé pour la Banque Wealth One du Canada et la Banque Royale du Canada (003) est l'agent de compensation pour ses effets de TAF, depuis le 12 août 2016.
- 386. La Banque CFF (361) a changé de nom pour devenir la Banque Home (361).

387. Suite à la note 369, le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 846 jusqu'au 28 septembre 2017. Le numéro d'institution 846 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 28 septembre 2017.
388. La Banque Sumitomo Mitsui, succursale canadienne, a reçu une autorisation de fonctionnement au Canada, à compter du 3 octobre 2016. Conformément au paragraphe 4(3)a) de la Loi canadienne sur les paiements, la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltée, succursale canadienne, est donc devenue membre de l'Association le 3 octobre 2016. Le 1er novembre 2016, la Banque Sumitomo Mitsui du Canada (« banque de l'annexe II ») transférera ses opérations de paiement à la succursale de banque étrangère et, par conséquent, son numéro d'institution financière existant 301 sera transféré à la nouvelle succursale de banque étrangère et le nouveau numéro d'institution 373 sera attribué à la Banque Sumitomo Mitsui, succursale canadienne. La Banque Royale du Canada (003) sera l'agent de compensation de la succursale de banque étrangère pour les effets papier et le TAF. Elle sera aussi l'agent pour la succursale de banque étrangère aux fins du STPGV.
389. La Banque de Chine, succursale de Toronto, a reçu une autorisation de fonctionnement au Canada, à compter du 1er octobre 2016. Conformément à l'alinéa 4(3)a) de la Loi canadienne sur les paiements, la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltée, succursale canadienne, est donc devenue membre de l'Association, à compter du 1er octobre 2016. À compter du 14 novembre, la Banque Royale du Canada (003) sera l'agent de compensation de la succursale de banque étrangère pour les effets papier et le TAF. Elle sera aussi l'agent de la succursale de banque canadienne aux fins du STPGV.
390. Le 7 novembre 2016, la Wells Fargo Bank, National Association, succursale canadienne (362) commencera à compenser des effets TAF. La Banque Royale du Canada (003) sera l'agent de compensation de la succursale étrangère.
391. Le premier janvier 2017, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (#815) et la Caisse centrale Desjardins du Québec (#816) ont fusionné pour former la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) (#815). La FCDQ continuera d'être un adhérent-correspondant du groupe du SACR et un participant du STPGV et à assumer les responsabilités d'agent de compensation non touchées par la fusion.
392. La Banque Exchange du Canada a reçu son ordonnance l'autorisant à commencer à exercer ses activités au Canada à compter du 19 septembre 2016. En vertu de l'alinéa 4 (3) a) de la Loi canadienne sur les paiements, la Banque Exchange du Canada est donc devenue membre de l'Association, le 19 septembre 2016. Même si le numéro d'institution 376 a été réservé pour usage de la Banque Exchange du Canada, celle-ci n'a pas l'intention actuellement de soumettre un effet de paiement pour compensation.

393. Depuis le 3 janvier 2017, la Central 1 n'accepte plus les effets papier et de TAF pour le NIF 239 au point d'échange 86900 de Vancouver. Le NIF 238 a été supprimé des tableaux de traitement des effets papier des membres à cette date. Les transits comportant le NIF 239 ont été retirés du fichier des institutions financières le 3 janvier 2017. La province de l'Ontario n'utilise plus le NIF 239 pour les versements d'impôt.
394. Depuis le 16 janvier 2017, la Central 1 n'accepte plus les effets de paiement pour les numéros d'institution financière (NIF) 844 et 850. La Central 1 s'est vu accorder une prolongation au nom de la Mainstreet Credit Union pour continuer d'utiliser le NIF 844 jusqu'en juillet 2017; cependant, la période de prolongation n'est plus requise. Les NIF 844 et 850 ont été supprimés des tableaux de traitement des effets papier des membres le 16 janvier 2017. Les transits comportant les NIF 844 et 850 ont été retirés du fichier des institutions financières à cette date.
395. Le 1^{er} juillet 2017, le Bureau du surintendant des institutions financières a délivré des lettres patentes de prorogation à l'Association de services financiers Concentra (853) pour la proroger comme banque sous le nom de Banque Concentra. La Banque Concentra continuera d'utiliser le numéro d'institution 853, et son agent de compensation demeurera le même.
396. Le 1^{er} janvier 2017, BNP Paribas (Canada) (367) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ainsi, BNP Paribas (Canada) n'est plus membre de Paiements Canada depuis le 1^{er} janvier 2017.
397. Le 1^{er} novembre 2016, Pace Savings Credit Union Limited (membre de la Central 1 Credit Union) a fusionné avec All Trans Financial Services Credit Union Limited (810) (All Trans) sous le nom de Pace Savings and Credit Union Limited. Par conséquent, All Trans Financial Services Credit Union Limited n'est plus membre de Paiements Canada. Le 3 avril 2017, l'ancienne All Trans a remplacé la Banque Toronto-Dominion (004) par la Central 1 Credit Union (869) comme agent de compensation des effets papier et de TAF, et a transféré ses effets PS de la Banque Royale du Canada (RBC) (003) et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Desjardins) (815) à la Central 1 Credit Union. Les effets de paiement de TAF seront échangés au point d'échange de Vancouver (86900). Le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 810 jusqu'au 30 novembre 2018. Le numéro d'institution 810 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 30 novembre 2018.
398. La Banque Street Capital du Canada a reçu son autorisation de fonctionnement à compter du 1^{er} février 2017. Conformément à l'alinéa 4(3)a) de la Loi canadienne sur les paiements, la Banque Street Capital du Canada est donc devenue membre de l'Association, à compter du 1^{er} février 2017. Bien que le numéro d'institution 377 lui soit réservé, la Banque Street Capital du Canada n'a pas l'intention d'envoyer d'effets de paiement à la compensation pour le moment.

399. La Banque Cidel du Canada a reçu son autorisation de fonctionnement à compter du 13 mars 2017. Conformément à l'alinéa 4(3)a) de la Loi canadienne sur les paiements, la Banque Cidel du Canada est donc devenue membre de l'Association, à compter du 13 mars 2017. Le numéro d'institution 378 lui a été attribué et la Banque Royale du Canada (003) est l'agent de compensation pour ses effets de TAF, depuis le 29 mai 2017. Elle sera aussi l'agent de la Banque Cidel du Canada aux fins du STPGV.
400. Le 18 avril 2017, la Banque Citizens du Canada (309) a changé de nom pour devenir Vancity Community Investment Bank (309).
401. L'ACP a reçu confirmation que la libération de l'actif de La Banque RBS plc (240) a été autorisée le 16 mai 2017. Par conséquent, les ordonnances permettant l'établissement de la succursale et l'autorisation de fonctionnement ont toutes deux été révoquées ce jour-là. La Banque RBS plc n'est donc plus membre de l'Association depuis le 16 mai 2017.
402. Le 27 juin 2017, l'Alterna Savings & Credit Union (non-membre) (842) et la Banque CS Alterna (608) ont remplacé la RBC (003) par la Central 1 Credit Union (869) comme agent de compensation pour ses effets PS. Le dernier jour de règlement des effets PS par l'intermédiaire de la RBC était le 27 juin 2017, et la Central 1 Credit Union a commencé à faire la compensation des effets PS au nom de l'Alterna Savings & Credit Union (non-membre) (842) et de la Banque CS Alterna (608) le 27 juin 2017.
403. Le 6 juillet 2017, la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada) (371) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ainsi, la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ (Canada) (371) n'est plus membre de Paiements Canada depuis le 6 juillet 2017.
404. Le 31 juillet 2017, la Banque Wealth One du Canada (370) a commencé à compenser des effets papier. Ainsi, la Central 1 Credit Union (869) a commencé à faire la compensation des effets papier pour la Banque Wealth One du Canada le 31 juillet 2017.
405. Le 25 mai 2017, la Dundalk District Credit Union (« Dundalk ») (840) est devenue membre de la Central 1 Credit Union (« Central 1 ») et n'est donc plus membre de l'Association. Le 2 octobre 2017, Dundalk a remplacé la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») (010) par Central 1 (869) comme agent de compensation de ses effets papier et de TAF. Veuillez noter que Central 1 échangera les effets de paiement de TAF pour Dundalk au point d'échange de Vancouver (86900), et que la Banque Royale du Canada (003) continue de compenser les effets PS au nom de Dundalk. Le président et chef de la direction a accédé à la demande de Central 1 de prolonger la période de retrait graduel du numéro d'institution 840 jusqu'au 1er mai 2019. Le numéro d'institution 840 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 1er mai 2019, après quoi il pourra en être retiré.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

- 406. Le 12 septembre 2017, la Banque canadienne Hollis (343) a changé de nom pour devenir la Banque canadienne ADS (343).
- 407. Le 2 octobre 2017, la Banque Sumitomo Mitsui du Canada (373) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ainsi, la Banque Sumitomo Mitsui du Canada (373) n'est plus membre de Paiements Canada depuis le 2 octobre 2017.
- 408. Le 6 novembre 2017, le numéro d'institution financière (NIF) 837 actuellement utilisé par la Meridian Credit Union a été réattribué à Central 1. Le président et chef de la direction a accédé à la demande de Central 1, soit que la Meridian Credit Union puisse continuer à utiliser le NIF 837. Alors que la Meridian Credit Union continuera d'utiliser le NIF 837, la Central 1 sera responsable de tous les effets de paiement compensés et réglés sous ce NIF.
- 409. Depuis le 1^{er} décembre 2017, l'Industrielle Alliance, Fiducie inc. (#625) (« IA ») n'est plus membre de l'Association. Bien que la Banque Royale du Canada (#003) lui ait servi d'agent de compensation, IA n'a compensé aucun effet de paiement.
- 410. Le 15 décembre 2017, Alberta Treasury Branches (#219) a changé de nom pour devenir ATB Financial (#219), en vertu du projet de loi 34 qui est entré en vigueur à cette date.
- 411. Le 1^{er} avril 2018, la Banque de Tokyo-Mitsubishi UFJ Ltée., succursale canadienne (245) a changé de nom pour devenir la Banque MUFG Ltée, succursale canadienne (245).
- 412. La Société de Banque Internationale de Commerce Mega Ltée a reçu une autorisation de fonctionnement au Canada, à compter du 1^{er} avril 2018. Conformément au paragraphe 4(3)a) de la *Loi canadienne sur les paiements*, la Société de Banque Internationale de Commerce Mega Ltée est devenue membre de l'Association le 1^{er} avril 2018. Le 16 avril 2018, la Banque Internationale de Commerce Mega (Canada) (« banque de l'annexe II ») a transféré ses activités de paiement à la succursale de banque étrangère; son numéro d'institution financière existant 269 a donc été transféré à la nouvelle succursale de banque étrangère et le nouveau numéro d'institution 380 a été attribué à la Banque Internationale de Commerce Mega (Canada). La Banque Royale du Canada (003) sera l'agent de compensation de la succursale de banque étrangère pour les effets papier et le TAF. Elle sera aussi l'agent pour la succursale de banque étrangère aux fins du STPGV.
- 413. Le numéro d'institution 806 serait retiré du service le 5 juillet 2018.

414. Suite à la note 369, le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 846 jusqu'au 29 mars 2019. Le numéro d'institution 846 doit donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 29 mars 2019.
415. Le numéro d'institution 848 serait retiré du service le 25 décembre 2014.
416. Le numéro d'institution 833 serait retiré du service le 4 janvier 2018.
417. Haventree Bank a reçu une Autorisation de fonctionnement, en vigueur depuis le 11 juin 2018. Conformément à l'alinéa 4(3)a) de la *Loi canadienne sur les paiements*, elle est ainsi devenue membre de l'Association le 11 juin 2018. Le numéro d'institution 381 lui a été réservé, mais elle ne prévoit de saisir aucun effet de paiement dans le système de compensation pour le moment.
418. Coopérative de crédit fédérale Coast Capital Savings (« CCS ») est entrée en affaires à titre de coopérative de crédit fédérale le 1^{er} novembre 2018 suivant une autorisation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Elle est ainsi devenue membre de Paiements Canada le 1^{er} novembre 2018. Le numéro d'institution (FIN) 382 lui a été réservé, mais elle continuera d'utiliser le FIN 809 sur ses effets de paiement. Par ailleurs, Central 1 Credit Union a confirmé qu'elle ferait acte d'adhérent-correspondant de groupe pour les effets de paiement TAF, EDI, papier et PV au nom de CCS.
419. Le 8 novembre 2018, la Banque HomEquity (358) a changé de nom pour devenir la Banque HomeEquity (358).
420. Le numéro d'institution 810 serait retiré du service le 27 décembre 2018.
421. À la suite d'une fusion réalisée en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, les 12 caisses populaires membres de L'Alliance des caisses populaires de l'Ontario Ltée (#890) sont devenues une seule et unique entité sous le nom de Caisse populaire Alliance Limitée.
422. La Motus Bank a reçu une ordonnance d'agrément, entrée en vigueur le 10 janvier 2019. Elle est par conséquent devenue membre de l'Association à compter de cette date en vertu de l'alinéa 4(3)a) de la *Loi canadienne sur les paiements*. Elle s'est vue attribuer le numéro d'institution 374. La Central 1 Credit Union est l'agent de compensation pour les effets de papier et de TAF à compter du 21 janvier 2019; la Banque Royale du Canada est l'agent de compensation pour le réseau Interac (service de retrait en mode partagé et points de service) à compter du 6 février 2019; la Fédération des caisses Desjardins du Québec est l'agent de compensation pour le réseau Exchange (service de retrait en mode partagé) à compter du 6 février 2019; et la Banque de Montréal est l'agent de compensation pour les effets d'EDI à compter du 11 février 2019.

423. Le 22 novembre 2018, Golden Horseshoe Credit Union (« GHCU ») (#854) est devenue membre de la Central 1 Credit Union (« Central 1 ») et n'est donc plus membre de l'Association. Le 1^{er} avril 2019, GHCU a remplacé la Banque de Montréal (« BMO ») (#001) par Central 1 (#869) comme agent de compensation pour ses effets papier et de TAF. Prière de noter que Central 1 échangera les effets de paiement de TAF pour GHCU au point d'échange de Vancouver (0869), et que GHCU continuera de recourir à la Banque Royale du Canada (#003) pour la compensation des effets PS (*Interac*) ainsi qu'à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (#815) pour la compensation au PS (*Exchange*). GHCU continuera d'utiliser le numéro 854 pour une période d'un an, à compter du 22 novembre 2018, pour faciliter la transition de ses paiements papier et de TAF de la BMO à la Central 1.
424. Le président et chef de la direction a accédé à des demandes de prolongation de la période de retrait graduel des numéros d'institution respectifs de Rapport Credit Union Limited (#846) et Dundalk District Credit Union (#840). Une prolongation a été accordée jusqu'au 30 septembre 2019 pour le numéro 846, et jusqu'au 31 décembre 2019 pour le numéro 840. Les deux numéros d'institution doivent donc demeurer dans vos tables de traitement des effets de paiement papier respectives jusqu'à ces dates.
425. Le 10 avril 2019, la Banque Walmart du Canada (359) a changé de nom pour devenir la Banque Duo du Canada (359).
426. Le numéro d'institution 830 serait retiré du service le 20 juillet 2017.
427. Conformément aux sections 298 et 299 de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, l'Arnstein Community Credit Union (#808) a été dissoute le 15 août 2018 et a cessé d'exister en ce même jour. Le numéro d'institution 808 peut être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.
428. Le 29 avril 2019, la Banque Internationale de Commerce Mega (Canada) (#380) s'est vu délivrer des lettres patentes de dissolution et a donc cessé d'exister ce jour-là. Le numéro d'institution 380 peut être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.
429. Le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution de Rapport Credit Union Limited (#846) jusqu'au 29 novembre 2019. Le numéro d'institution 846 doit donc demeurer dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 29 novembre 2019.
430. Le 10 septembre 2019, la Dundalk District Credit Union (#840) a remplacé la Banque Royale du Canada (#003) par la Central 1 Credit Union (#869) comme agent de compensation pour ses effets PS.
431. Le 11 septembre 2019, la Banque BofA Canada (#311) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Par conséquent, la Banque BofA Canada n'est plus membre de Paiements Canada à partir du 11 septembre 2019.

- 432. À la fin du cycle se terminant le 27 septembre 2019, la Banque Manuvie du Canada (#540) s'est retirée du STPGV. Elle aura comme agent la Banque Royale du Canada (#003) pour ce qui est du STPGV.
- 433. La Banque le Choix du Président (#320) a remplacé la Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») (#010) par la Banque de Montréal (« BMO ») (#001) comme agent de compensation pour ses effets de TAF. La dernière date à laquelle CIBC a traité les effets de TAF était le vendredi 1^{er} novembre 2019, et la BMO a commencé à faire de la compensation au nom de la Banque le Choix du Président le lundi 4 novembre 2019.
- 434. La Banque Peoples du Canada a reçu son autorisation de fonctionnement à partir du 16 octobre 2019. Conformément à l'alinéa 4(3)a) de la *Loi canadienne sur les paiements*, la Banque Peoples du Canada est donc devenue membre de Paiements Canada le 16 octobre 2019. Le numéro d'institution 383 lui a été attribué. La Banque de Montréal sera l'agent de compensation pour les effets de TAF de la nouvelle banque à partir du 4 novembre 2019.
- 435. Le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 846 jusqu'au 31 mars 2020. Le numéro d'institution 846 doit donc demeurer dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 31 mars 2020.
- 436. Le 20 novembre 2019, Fifth Third Bank (#345) a changé son nom pour Fifth Third Bank, National Association.
- 437. Le 16 décembre 2019, la Banque Continentale du Canada (#364) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Par conséquent, la Banque Continentale du Canada n'est plus membre de Paiements Canada à partir du 16 décembre 2019.
- 438. Le 1^{er} janvier 2020, la Banque Street Capital du Canada (#377) a changé son nom pour Banque RFA du Canada.
- 439. La Banque DirectCash (#352) a remplacé la Banque de Montréal (« BMO ») (#001) par la Banque Royale du Canada (« RBC ») (#003) comme agent de compensation pour ses effets papier et de TAF. La dernière date à laquelle BMO a traité les effets papier et de TAF était le vendredi 7 février 2020, et RBC a commencé à faire de la compensation au nom de la Banque DirectCash le lundi 10 février 2020. De plus, elle a remplacé la BMO par RBC comme agent du STPGV le 10 février 2020.
- 440. Le numéro d'institution 840 a été retiré du service le 16 janvier 2020.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

441. Le 20 mars 2020, le numéro d'institution financière (NIF) 842, actuellement utilisé par Alterna Savings & Credit Union (« Alterna »), a été réattribué à Central 1. Le président et chef de la direction a accédé à la demande de Central 1, soit qu'Alterna puisse continuer à utiliser le NIF 842. Alors qu'Alterna continuera d'utiliser le NIF 842, Central 1 sera responsable de tous les effets de paiement compensés et réglés sous ce NIF.
442. Le 27 mars 2020, le numéro d'institution 854 (Golden Horseshoe Credit Union Limited) a été retiré du service. Il peut donc être supprimé des tableaux de traitement des chèques des membres. De plus, compte tenu du fait que les chèques de voyage Thomas Cook en dollars canadiens portant le numéro d'institution financière 375 ne sont plus admissibles en compensation, ce numéro d'institution financière peut également être supprimé des tableaux de traitement des chèques des membres.
443. Le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution financière 846 jusqu'au 31 août 2020. Le numéro d'institution 846 doit donc demeurer dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'à cette date.
444. Le 1^{er} janvier 2020, Estonian Credit Union Limited (membre de la Central 1 Credit Union) a fusionné avec Latvian Credit Union Limited (803), pour former Northern Birch Credit Union. En conséquence, Latvian Credit Union Limited n'est plus membre de Paiements Canada. Le 20 juillet 2017, l'ancienne Latvian Credit Union Limited a remplacé la Banque Toronto-Dominion (004) par la Central 1 Credit Union (869) comme agent de compensation des effets papier et de TAF. Les effets de paiement de TAF seront échangés au point d'échange de Vancouver (86900), et Northern Birch Credit Union continue de recourir à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (815) comme agent de compensation pour le règlement des opérations PS. Le numéro d'institution 803 demeurera celui de Northern Birch Credit Union durant un an, à compter du 1^{er} janvier 2020. Le numéro d'institution 803 doit donc demeurer dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 1^{er} janvier 2021.
445. Le Conseil d'administration de l'ACP a approuvé la demande d'adhésion de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (702) le 6 mai 2020. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers est donc devenue membre de l'ACP le 6 mai 2020. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers n'a pas l'intention de mettre d'effets de paiement en compensation à ce stade-ci.
446. À la suite d'une fusion réalisée en vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les credit unions*, les 11 caisses populaires membres de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (829) sont devenues une seule et unique entité sous le nom de Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., le 1^{er} janvier 2020.
447. Le numéro d'institution 846 (Rapport Credit Union Limited) a été retiré du service le 11 septembre 2020.

448. Le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 807 jusqu'au 31 décembre 2020. Le numéro d'institution 807 doit donc demeurer dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 31 décembre 2020. De plus, Communication Technologies Credit Union Limited (non membre) (807) a remplacé la Banque Royale du Canada (003) par Central 1 Credit Union (869) comme agent de compensation pour le règlement des effets PS en date du 12 novembre 2019.
449. Le 2 novembre 2020, la Banque DirectCash (352) a changé de nom pour devenir la Banque de commerce digital.
450. Le président et chef de la direction a accédé à une demande de prolongation de la période de retrait graduel du numéro d'institution 803 jusqu'au 30 juin 2021. Le numéro d'institution 803 doit donc demeurer dans les tables de traitement des effets de paiement papier jusqu'au 30 juin 2021.
451. Le numéro d'institution 807 a été retiré du service le 8 janvier 2021.
452. Le 22 décembre 2020, la Banque Zag (342) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Par conséquent, la Banque Zag n'est plus membre de Paiements Canada à partir du 22 décembre 2020.
453. L'ACP a reçu confirmation que la libération de l'actif de la UBS AG Canada Branch (339) a été autorisée le 29 janvier 2021. Par conséquent, les ordonnances permettant l'établissement de la succursale et l'autorisation de fonctionnement ont toutes deux été révoquées ce jour là. La UBS AG Canada Branch n'est donc plus membre de l'Association depuis le 29 janvier 2021.
454. Le Conseil d'administration de l'ACP a approuvé la demande d'adhésion de la Société de fiducie Natcan (612) le 25 février 2021. La Société de fiducie Natcan est donc devenue membre de l'ACP le 25 février 2021. La Banque Nationale du Canada (006) a confirmé qu'elle sera l'agent de compensation pour les effets de paiement TAF et PS (Réseau Interac). La Société de fiducie Natcan était un ancien membre de Paiements Canada, mais a cessé d'être membre le 8 mai 2003 (voir note 205).
455. Le numéro d'institution 834 a été retiré du service le 12 mars 2021.
456. Le 3 juin 2021, la Banque Royale du Canada (003) a commencé à compenser les effets de TAF, papier et EDI au nom de la PNC Bank Canada Branch (365). Les effets de paiement de TAF seront échangés au point d'échange de Toronto (00320). De plus, RBC agit à titre d'agent de la PNC Bank Canada Branch aux fins du STPGV depuis le 3 juin 2021.

NUMÉROS D'INSTITUTION ET ACCORDS DE COMPENSATION D'AGENTS

457. Le numéro d'institution 803 a été retiré du service le 2 juillet 2021.
458. Le Conseil d'administration de l'ACP a approuvé la demande d'adhésion de Investissement Actionnaires Canadiens Inc. (703) le 2 décembre 2021. Investissement Actionnaires Canadiens Inc. est donc devenue membre de l'ACP le 2 décembre 2021. Investissement Actionnaires Canadiens Inc. n'a pas l'intention de mettre d'effets de paiement en compensation à ce stade-ci.
459. Le Conseil d'administration de l'ACP a accordé son approbation conditionnelle à la demande de la Compagnie de Fiducie Peoples (621) de devenir un adhérent le 23 juin 2021. Compte tenu du respect des conditions, la Compagnie de Fiducie Peoples fait partie des adhérents au SACR depuis le 13 juin 2022. Les effets de paiement de TAF de la Compagnie seront donc échangés au point d'échange de Toronto (062120). La Banque Royale du Canada (003) remplira la fonction de représentant pour les effets de paiement PV de la Compagnie de Fiducie Peoples. La Banque de Montréal (001), elle, remplira pour la Compagnie la fonction de représentant pour les effets de paiement EDI et papier, mais aussi celle d'agent de règlement du SACR.
460. Le 25 janvier 2022, Société Générale (Canada) (#292) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Par conséquent Société Générale (Canada) n'est plus membre de Paiements Canada à partir du 25 janvier 2022.
461. Le 8 avril 2022, la Banque Royale du Canada (003) a commencé à compenser les effets de TAF au nom de Investissement Actionnaires Canadiens Inc. (703). Les effets de paiement de TAF seront échangés au point d'échange de Toronto (00320).
462. Le 2 mai 2022, Investissement Actionnaires Canadiens Inc. (703) a changé de nom pour devenir la Wealthsimple Investments Inc. (#703).
463. Le 8 juin 2022, la Banque Duo du Canada (359) a changé de nom pour devenir la Banque Fairstone du Canada (359).
464. Le 24 février 2023, le numéro d'institution 0836 a été retiré du fichier des institutions financières, y compris le numéro de succursale 0836-00002. Ainsi, le numéro d'institution financière 0836 peut être retiré des tables de traitement des chèques des membres.
465. Le 5 mai 2023, la Banque UBS (Canada) (#290) a cessé de compenser les effets papier. La Banque Royale du Canada (#003) continuera de compenser les effets de TAF pour le compte de la Banque UBS (Canada).
466. Conformément au paragraphe 234(1) de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt, Banque canadienne ADS (#343) et La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (non-membre) se sont fusionnées sous le nom sous La Société de Fiducie Banque de

Nouvelle-Écosse, à compter du 1er novembre 2022. Par la suite, le Bureau du surintendant des institutions financières a approuvé le début et l'exercice des activités de La Société de Fiducie Banque de Nouvelle-Écosse, à compter du 1er novembre 2022. ADS Canadian Bank a donc cessé d'être membre de Paiements Canada à compter du 1er novembre 2022. Par conséquent, le numéro d'institution financière 343 peut être retiré des tables de traitement des effets de paiement papier des membres.

- 467. Caisse populaire acadienne ltée (« UNI ») (#865) a remplacé la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») (#815) par la Central 1 Credit Union (« Central 1 ») (#869) comme agent de compensation effets pour papier, TAF, PS et de EDI. La dernière date à laquelle FCDQ a traité était le vendredi le 7 juillet 2023, et Central 1 a commencé à faire de la compensation au nom de l'UNI le lundi le 10 juillet 2023. Les effets de paiement de TAF seront échangés au point d'échange de Vancouver (86900).
- 468. La Caisse populaire acadienne ltée (« UNI ») (#865) a changé l'agent pour les besoins de Lynx, passant de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») (#815) à Central 1 Credit Union (« Central1 ») (#869). La dernière date de traitement des paiements Lynx par la FCDQ était le vendredi 28 juillet 2023, et Central1 a commencé le traitement au nom d'UNI le lundi 31 juillet 2023.
- 469. Le 21 août 2023, la Banque Royale du Canada (#003) a commencé à compenser des effets de papier pour le compte de Wealthsimple Investment Inc. (#703).
- 470. Le Conseil d'administration de l'ACP a approuvé la demande d'adhésion de Questrade, Inc. (#704) le 14 septembre 2023. Questrade, Inc. est donc devenue membre de l'ACP le 14 septembre 2023. Questrade, Inc. n'a pas l'intention de mettre d'effets de paiement en compensation à ce stade-ci.
- 471. La Caisse populaire Alliance Limitée (#890) a remplacé la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») (#815) par la Central 1 Credit Union (« Central 1 ») (#869) comme agent de compensation effets pour papier, TAF, PS et de EDI. La dernière date à laquelle FCDQ a traité était le vendredi le 20 octobre 2023, et Central 1 a commencé à faire de la compensation au nom de la Caisse populaire Alliance Limitée le lundi le 23 octobre 2023. Les effets de paiement de TAF seront échangés au point d'échange de Vancouver (86900). La Caisse populaire Alliance Limitée a également changé d'agent pour les besoins de Lynx, passant de FCDQ à Central1 à compter du lundi 23 octobre 2023.
- 472. Le 27 octobre 2023, la Banque Royale du Canada (#003) a commencé à agir à titre de mandataire de Wealthsimple Investments Inc. (« Wealthsimple ») (#703) aux fins de Lynx.
- 473. Banque de commerce digital (« DC Bank ») (#352) remplacera la Banque Royale du Canada (« RBC ») (#003) par La Central 1 Credit Union (« Central1 ») (#869) comme agent de compensation, en décembre. RBC a confirmé que sa dernière date de

traitement pour les effets pour papier, TAF, et PS ainsi que le traitement des paiements Lynx seront le vendredi 1er décembre 2023, et Central1 a confirmé qu'elle commencera à compenser les effets TAF au nom de DC Bank le lundi 4 décembre 2023. DC Bank n'échangera plus les effets pour papier et TAF et ne fournira plus de services de virement. La Central1 recevra les effets de TAF pour le compte de DC Bank (#352) au point d'échange 86900 de Vancouver.

474. Innovation Federal Credit Union (« Innovation ») est entrée en affaires à titre de coopérative de crédit fédérale le 23 juin 2023 suivant une autorisation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Par conséquent, Innovation est devenue membre de Paiements Canada, à compter de cette date. Bien que le numéro d'institution 384 ait été réservé à l'usage d'Innovation, il n'a pas l'intention d'échanger des effets de paiement utilisant ce numéro d'institution pour le moment. Elle continuera d'utiliser le numéro d'institution financière 889 pour ses postes de paiement. Central 1 Credit Union (« Central 1 ») a confirmé qu'elle agira à titre d'adhérent-correspondant de groupe pour les éléments de paiement papier, TAF et EDI au nom d'Innovation. Central 1 agira également à titre de mandataire aux fins de Lynx.
475. La Banque Royale du Canada (#003) (« RBC »), la Banque HSBC Canada (#016) (« HSBC ») et la Société hypothécaire HSBC (#604) ont fusionné le 29 mars 2024 (la « date d'entrée en vigueur »). RBC est le membre continu et la HSBC et la Société d'hypothèques HSBC ont cessé d'être membres de Paiements Canada à la date d'entrée en vigueur. Le numéro d'institution financière 003 a été désigné par RBC, en tant que membre continu, comme étant le seul numéro d'institution financière à utiliser après la date d'entrée en vigueur aux fins du règlement et des inscriptions au SACR. RBC continuera d'utiliser le numéro d'institution financière 016, uniquement à des fins d'échange, pendant une période d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur (sous réserve de toute autre prolongation accordée par le président). Après la date d'entrée en vigueur, aucun article ne peut être échangé à l'aide du numéro d'institution financière 604. Le règlement EBUS pour les articles échangés à l'aide du numéro d'institution financière 016 sera effectué dans le cadre des accords RBC déjà en place avec Chase Manhattan Bank N.A., NY à compter du 2 avril 2024, y compris les articles échangés le 1er avril 2024. Le dernier jour pour que Citibank N.A., NY agisse en tant qu'agent de règlement EBUS pour le compte de HSBC (#016) sera le 1er avril 2024 (pour les effets échangés le 28 mars 2024). De plus, la HSBC a modifié son entente de représentation pour les effets papier de la Banque de Montréal (« BMO ») (#001) à RBC, et RBC a commencé à agir à titre de représentant pour l'échange d'effets papier au nom de la HSBC, à compter du lundi 11 mars 2024. Par conséquent, la date de résiliation de l'entente de représentation entre HSBC et BMO était le vendredi 8 mars 2024.
476. Le 1er octobre 2024, la Banque du Canada (#177) n'accepte plus les réclamations de chèques SACR pour les articles tirés sous le n° 177. Par conséquent, le numéro d'institution 177 peut être retiré des tables de traitement des chèques des membres. Le processus de réclamation des chèques de la Banque du Canada a été transféré vers un portail de soumission en ligne personnalisé, facilement accessible au public.

477. Suite à la note 475, RBC a fourni un avis de changement concernant la période de transition de fusion (c.-à-d. la période suivant une fusion pendant laquelle un membre fusionné peut continuer à participer à Lynx à la fois en tant que « participant se retirant » et « participant poursuivant », tel que prévu à l'article 21 de la règle 3 de Lynx). La période de transition de fusion pour Lynx a pris fin le 21 février 2025 (initialement approuvée pour le 28 mars 2025). Par conséquent, HSBC, en tant que participant se retirant, a cessé sa participation à Lynx, et RBC, en tant que participant maintenu, sera le seul participant à Lynx agissant au nom du membre fusionné, RBC, à compter du 24 février 2025.
478. Conformément au paragraphe 229(1) de la *Loi sur les banques*, le ministre des Finances et des Affaires intergouvernementales a délivré des lettres patentes fusionnant la Banque Nationale du Canada (n° 006) et la Banque canadienne de l'Ouest (n° 030) et les prorogeant en une seule banque sous le nom de Banque Nationale du Canada, et en français, Banque Nationale du Canada, à compter du 1er mars 2025. Par la suite, le Bureau du surintendant des institutions financières a approuvé le début et la poursuite des activités de la Banque Nationale du Canada, à compter du 1er mars 2025. À la suite de la fusion, la Banque canadienne de l'Ouest a cessé d'être membre de Paiements Canada. En conséquence de la fusion, conformément au paragraphe 4(a) de la présente règle, la Banque Nationale du Canada continuera d'utiliser le N° d'institution 030 pour une période d'un an à compter de la date d'entrée en vigueur (sous réserve de toute prolongation ultérieure accordée par le président).
479. Suite à la note 475, la Banque Royale du Canada (n° 003) a demandé une prolongation de la période de retrait progressif du numéro d'institution 016 (celui de l'ancien HSBC). La période de transition pour le retrait progressif du numéro d'institution 016 devait initialement prendre fin le 28 mars 2025. Le président-directeur général de Paiements Canada a accédé à la demande de prolongation de la RBC ; par conséquent, le numéro d'institution 016 continuera d'être utilisé aux fins d'échange jusqu'au 31 mars 2028. Le numéro d'institution 016 doit rester sur vos tables de traitement des documents de paiement papier jusqu'à cette date.
480. Le Conseil a approuvé la demande d'adhésion de Shakepay Inc. lors de sa réunion du 27 février 2025. Par conséquent, Shakepay Inc. est devenue membre de Paiements Canada à compter de cette date. Bien que le numéro d'institution 721 ait été réservé à l'usage de Shakepay Inc., celle-ci n'a pas l'intention d'échanger des effets de paiement en utilisant ce numéro d'institution pour le moment.
481. Banque Santander Consumer (en anglais, Santander Bank Consumer) a reçu son ordonnance pour débiter et poursuivre ses activités, en vigueur le 5 mars 2025. Conformément au paragraphe 4(3)a) de la *Loi canadienne sur les paiements*, Santander Consumer Bank est donc devenue membre de Paiements Canada, en vigueur le 5 mars 2025. Bien que le numéro d'institution 379 ait été réservé à l'usage de Santander Consumer Bank, celle-ci n'a pas l'intention d'échanger des effets de paiement en utilisant ce numéro d'institution pour le moment.

482. Le 1er janvier 2025, la Caisse Populaire Groupe Financier Ltée (N° d'institution 819) a fusionné avec deux entités non membres, Assiniboine Credit Union Limited et Westoba Credit Union Limited, sous le nom d'Assiniboine Credit Union Limited (« Assiniboine ») (ou Caisse Populaire Assiniboine Limitée en français). L'entité issue de la fusion, Assiniboine, est membre de la Credit Union Central of Manitoba (« CUCM »). En vertu de la *Loi canadienne sur les paiements*, une caisse locale membre d'une centrale n'est pas admissible à devenir membre de Paiements Canada. À ce titre, Assiniboine a cessé d'être membre de Paiements Canada, à compter du 1er janvier 2025. Par conséquent, la CUCM a demandé que le N° d'institution 819 lui soit réattribué conformément à l'article 5 de la règle D4. En conséquence, le N° d'institution 819 a été réattribué à la CUCM à compter du 1er janvier 2025. Bien qu'Assiniboine continuera d'utiliser le N° d'institution 819, la CUCM sera responsable et redevable de tous les documents de paiement compensés et réglés sous ce N° d'institution.
483. Le 25 juillet 2025, la Banque de Montreal (n° 001) a commencé à compenser des articles de TPA pour le compte de la Haventree Bank (n° 381).
484. Le Conseil a approuvé la demande d'adhésion de CI Investment Services Inc. lors de sa réunion du 18 septembre 2025. Par conséquent, CI Investment Services Inc. est devenue membre de Paiements Canada à compter de cette date. Bien que le numéro d'institution 777 ait été réservé à l'usage de CI Investment Services Inc., celle-ci n'a pas l'intention d'échanger des effets de paiement en utilisant ce numéro d'institution pour le moment.
485. Questbank (le nom est identique en anglais) a reçu son ordonnance pour débiter et poursuivre ses activités, à compter du 1er novembre 2025. Conformément au paragraphe 4(3)a) de la *Loi canadienne sur les paiements*, Questbank est donc devenue membre de Paiements Canada, à compter du 1er novembre 2025. Bien que le numéro d'institution 385 ait été réservé à l'usage de Questbank, celle-ci n'a pas l'intention d'échanger des effets de paiement en utilisant ce numéro d'institution pour le moment.
486. Le Conseil a approuvé les demandes d'adhésion des fournisseurs de services de paiement suivants lors de sa réunion du 22 janvier 2026 et, par conséquent, ils sont devenus membres de Paiements Canada à compter de cette date : 1) Wise Payments Canada Inc. (n° d'institution 705) ; 2) KOHO Financial Inc. (n° d'institution 706) ; 3) Element Financial Technology Inc., faisant affaire sous le nom de Paramount Commerce (n° d'institution 707) ; 4) Float Financial Solutions Inc. (n° d'institution 708) ; et Brim Financial Inc. (n° d'institution 709). Bien qu'un numéro d'institution ait été réservé à chacun de ces nouveaux membres, comme indiqué ci-dessus, ils n'ont pas l'intention de l'utiliser pour échanger des effets de paiement pour le moment. Un avis supplémentaire sera envoyé s'ils commencent à échanger des documents de paiement en utilisant leur numéro d'institution.
487. Le Conseil a approuvé la demande d'adhésion de Meridian Credit Union Limited (« Meridian ») en tant que société coopérative de crédit locale (« locale ») lors de sa réunion

du 5 mars 2026 et par conséquent, Meridian est devenu membre de Paiements Canada à compter de cette date. Le numéro d'institution financière 837, précédemment réattribué à Central 1, a été assigné de nouveau à Meridian. Les modalités de compensation pour Meridian demeurent inchangées.

488. Le conseil a approuvé la demande d'adhésion de Secure Escrow Solutions Inc. (faisant affaire sous le nom de DoBusiness.com) (« DoBusiness.com ») à titre de fournisseur de services de paiement à compter du 30 mars 2026. Par conséquent, DoBusiness.com est devenue membre de Paiements Canada à compter de cette date. Bien que le numéro d'institution 710 ait été réservé à l'usage de DoBusiness.com, l'institution n'a pas l'intention de l'utiliser pour l'échange d'effets de paiement pour le moment.
489. La Tru Cooperative Bank (en français, Banque Coopérative Tru) a commencé ses activités à titre de coopérative de crédit fédérale à compter du 1er avril 2026, conformément à une ordonnance émise par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et par conséquent, la Banque Coopérative Tru est devenue membre de Paiements Canada à compter de cette date. Bien que le numéro d'institution 386 ait été réservé à l'usage de la Banque Coopérative Tru, celle-ci n'a pas l'intention d'échanger des effets de paiement en utilisant ce numéro d'institution pour le moment. Elle continuera d'utiliser le numéro d'institution 809 sur ses effets de paiement. La Central 1 Credit Union (« Central 1 ») a confirmé qu'elle agira à titre d'agent de compensation de groupe pour les effets de paiement sur papier, de TAF, de PDV et d'EDI au nom de la Banque Coopérative Tru. Central 1 agira également à titre de mandataire aux fins de Lynx.
490. À compter du 1er mai 2026, la Banque de Montréal (« BMO ») (n° 001) a commencé à compenser les effets de TAF au nom de Wise Payments Canada Inc. (n° 705). Le point d'échange de TAF applicable est le 00120 (Toronto).
491. Le conseil a approuvé la demande d'adhésion de Neo Financial Technologies Inc. (« Neo ») à titre de fournisseur de services de paiement à compter du 22 avril 2026 et par conséquent, Neo est devenue membre de Paiements Canada à compter de cette date. Bien que le numéro d'institution 711 ait été réservé à l'usage de Neo, l'institution n'a pas l'intention de l'utiliser pour l'échange d'effets de paiement pour le moment.
492. Le conseil a approuvé les demandes d'adhésion suivantes lors de sa réunion du 28 mai 2026 et, par conséquent, ces entités sont devenues membres de Paiements Canada à compter de cette date :

Fournisseurs de services de paiement :

- 1) The Currency Cloud Limited (numéro d'institution 712)
- 2) Ebury Partners Canada Limited (numéro d'institution 713)
- 3) Shaype Canada Financial Limited (numéro d'institution 714)

Coopératives de crédit

- 1) Beem Credit Union (numéro d'institution 814) - La Central 1 Credit Union a confirmé qu'elle continuera d'agir à titre d'agent de compensation de groupe pour Beem, et Beem continuera d'utiliser le numéro d'institution 809 pour ses effets de paiement.
- 2) Libro Credit Union Limited (numéro d'institution 816) - La Central 1 Credit Union a confirmé qu'elle continuera d'agir à titre d'agent de compensation de groupe pour Libro, et Libro continuera d'utiliser le numéro d'institution 828 pour ses effets de paiement.

Courtier en valeurs mobilières

- 1) Newton Crypto Ltd. (numéro d'institution 715)

Bien qu'un numéro d'institution ait été réservé pour chacun de ces nouveaux membres, tels qu'énumérés ci-dessus, ils n'ont pas l'intention d'utiliser ces numéros d'institution pour l'échange d'effets de paiement pour le moment.

493. Le conseil a approuvé la demande d'adhésion d'Adyen Canada Ltd. (« Adyen ») en tant que fournisseur de services de paiement lors de sa réunion du 16 juin 2026 et par conséquent, Adyen est devenue membre de Paiements Canada à compter de cette date. Bien que le numéro d'institution 716 ait été réservé à l'usage d'Adyen, l'institution n'a pas l'intention de l'utiliser pour l'échange d'effets de paiement pour le moment.
494. Le 2, février 2026 La banque Comerica (n° 330) a cessé d'exister en tant qu'entité indépendante suite de sa fusion avec la Fifth Third banque, National Association (n° 345). Par conséquent, la banque Comerica a cessé d'être membre de Paiements Canada. Le numéro d'institution 330 peut être supprimé des tables de traitement des effets de paiement papier.
495. Le 28 avril, 2026 la banque d'échange du Canada (Exchange Bank of Canada) (n° 376) a reçu un certificat la prorogeant comme société en vertu de l'article 187 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Par la suite, le 29 avril 2026, la société a obtenu un certificat de dissolution en vertu du paragraphe 210(3) de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. À ce titre, la Banque d'échange du Canada n'est plus membre de Paiements Canada, à compter du 28 avril 2026. Par conséquent, le numéro d'institution 376 peut être retiré des tables de traitement des effets de paiement sur papier des institutions membres.